



Bulletin Officiel

N° 4829 Mercredi 08 Avril 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL -	3
SOCIETE D'ARTICLES HYGENIQUES « SAH »	4
EURO-CYCLES	5
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES AGO-AGE</u>	
MODERN LEASING - AGO -	6
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV - AGO -	7
ATTIJARI VALEURS SICAV - AGO -	7
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV - AGO -	8
SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGO -	9
SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGE -	10
<u>PAIEMENTS DE DIVIDENDES</u>	
SPDIT – SICAF	10
<u>PROJET DE RESOLUTIONS</u>	
MODERN LEASING	11-12
<u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u>	
AL HIFADH SICAV	13-14
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-01 »	15-17
<u>COURBE DES TAUX</u>	18
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	19-20
<u>ANNEXE I</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-	
<u>ANNEXE III</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	
- ATTIJARI VALEURS SICAV	

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 TUNIS

La Compagnie Internationale de Leasing -CIL- informe ses honorables actionnaires que son conseil d'administration, lors de sa réunion du 07 avril 2015, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014 qui ont été soumis aux commissaires aux comptes.

En outre, le conseil d'administration a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le 15 mai 2015 à 16 heures et de proposer la distribution d'un dividende de 0,750 dinars par action.

Les dividendes seront totalement distribués en franchise de retenue à la source pour tous les actionnaires

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siège social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

La société d'Articles Hygiéniques SAH porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que dans une perspective de développement de l'activité du groupe sur des marchés autres que ceux existants actuellement, et afin d'assurer une croissance garantissant sa pérennité, un «Term Sheet» approuvant un éventuel partenariat capitalistique a été signé avec un fonds d'investissement étranger.

Ce «Term Sheet» exprime une éventuelle collaboration avec ce partenaire financier qui a exprimé son intérêt à faire partie des actionnaires de la société mère SAH.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité .*

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

EURO-CYCLES

Siège Social : ZONE INDUSTRIELLE KALAA KEBIRA 4060 SOUSSE.

*La Société **EURO-CYCLES** informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni en date du Mercredi 25 Mars 2015, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014.*

Les états financiers de la société ont fait ressortir un résultat net au titre de l'exercice 2014 de 10 399 379 DT.

Le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 1,015 dinar par action, soit en augmentation de 82% par rapport au dividende prévu au niveau du prospectus d'introduction en bourse, et de convoquer les actionnaires de la Société pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du Mercredi 29 Avril 2015 à 10 heures à l'hôtel Concorde, les Berges du Lac Tunis.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MODERN LEASING

Siège Social : Immeuble Assurance Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 30 Avril 2015 à 10h30** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2014
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014
- Affectation des Résultats 2014
- Quitus aux Administrateurs
- Nomination de deux Administrateurs Indépendants
- Entérinement de la cooptation d'un nouvel Administrateur
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
- Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes
- Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2014
- Fixation de la rémunération des Comités
- Pouvoirs

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **lundi 27 Avril 2015 à 14h00** au siège social d'«ATTIJARI BANK», sis au 24, rue Hédi Karray- Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2014,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014,
- ❖ Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2014,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Nomination d'administrateurs,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «ATTIJARI GESTION» sis à l'immeuble FEKIH - rue des lacs de Mazurie - 1053 Les Berges du Lac -Tunis.

2014 - AS - 2198

ATTIJARI VALEURS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI VALEURS SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **lundi 27 Avril 2015 à 15h00** au siège social d'«ATTIJARI BANK», sis au 24, rue Hédi Karray- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2014,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014,
- ❖ Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2014,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Nomination d'administrateurs,
- ❖ Nomination d'un Commissaire aux comptes,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «ATTIJARI GESTION» sis à l'immeuble FEKIH - rue des lacs de Mazurie - 1053 Les Berges du Lac -Tunis.

2014 - AS - 2199

AVIS DES SOCIETES

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI PLACEMENTS SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le lundi 27 avril 2015 à 16h00** au siège social d'«ATTIJARI BANK», sis au 24, rue Hédi Karray- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2014,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014,
- ❖ Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2014,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Nomination d'administrateurs,
- ❖ Nomination d'un Commissaire Aux Comptes,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «ATTIJARI GESTION» sis à l'immeuble FEKIH - rue des lacs de Mazurie -1053 Les Berges du Lac -Tunis.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 23 avril 2015 à 9 H.00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 8/ Renouvellement des Membres du Comité d'Audit ;
- ..9/ Nomination d'un Membre du Comité d'Audit ;
- 10/ Jetons de présence ;
- 11/ Rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2014 ;
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 14/ Pouvoirs à donner.
- 15 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le jeudi 23 avril 2015 à 9 H.30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 90.000.000 à 105.000.000 de dinars par incorporation de réserves ;
- Modification de l'article 6 des statuts ;
- Modification de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .

2014 - AS - 2187

AVIS DES SOCIETES

Paiements de dividendes

**SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE
- SPDIT SICAF -**

Siège Social : Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPDIT tenue le 8 Avril 2015 et statuant sur l'exercice 2014, a approuvé un dividende de 0,530 dinar par action. La mise en paiement sera effectuée à partir du 20 Avril 2015.

2014 - AS - 2201

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

MODERN LEASING

Siège Social : Immeuble Assurance Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2015.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2014 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils sont présentés ;

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2014 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 29 de la loi n°2001-65 et 200 et suivants du Codes des sociétés commerciales telle que présentées.

Cette résolution est adoptée à.....

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les modifications comptables dont le montant s'élève respectivement, en dinars tunisiens à 141202,431 et à (528 967,426), en résultat reporté :

- Résultat reporté 2013 avant modifications comptables : 1 518 550,247 DT
- Modifications comptables suite régularisation IS 2013 : + 141 202,431 DT
- Modifications comptables suite contrôle fiscal : - 528 967,426 DT

D'où **Résultat Reporté après modifications comptables: 1 130 785,252 DT**

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31/12/2014 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montant
Bénéfice Net	909 544,179
Résultat reporté	1 130 785,252
Total	2 040 329,431
Réserve Légale (5% du résultat distribuable)	102 016,472
1 ^{er} Reliquat	1 938 312,959
Réserve spéciale de réinvestissement	475 000,000
2 ^{ème} Reliquat :	1463 312,959
Dividendes	1 000 000,000
3 ^{ème} reliquat	463 312,959
Fond d'aide sociale FAS	50 000,000
Report à nouveau	413 312,959

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 250 millimes par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du/2015 au siège de la société.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la nomination du :

-
-

En tant qu'administrateurs indépendants, conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Les nouveaux administrateurs déclarent accepter ces fonctions

Cette résolution est adoptée à.....

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation de Madame Najet CHABCHOUB, en tant qu'administrateur pour une période de 3 ans et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Le nouvel Administrateur déclare accepter ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à.....

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes, Cabinet « CMA » de « **Mohamed AMMAR** » pour une durée de trois ans pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Cette résolution est adoptée à.....

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de Co-Commissaire aux Comptes le Cabinet « » et ce, pour une période de trois ans expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Le nouveau Commissaire aux comptes déclare accepter ces fonctions

Cette résolution est adoptée à

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2014 à un montant forfaitaire annuel net de 3000,000 Dinars par Administrateur.

Cette résolution est adoptée à

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit, du Comité des Risques et du Comité Exécutif au titre de l'exercice 2014 à un montant forfaitaire annuel net de 3000,000 Dinars par membre administrateur.

Cette résolution est adoptée à

Douzième Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**AL HIFADH SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre

Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2015**1^{ère} Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2014, établi en application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2014.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables au 31/12/2014, comme suit :

Désignation	Montants Globaux	Nombre d'actions	Montants par action
	2014	2014	2014
Total des revenus	1 677 179,034	290 041	5,783
Total des charges d'exploitation	-290 233,847	290 041	-1,001
Résultat distribuable	1 386 945,187	290 041	4,782
Régularisation du résultat distribuable	-164 909,614	290 041	-0,569
Sommes distribuables de l'exercice	1 222 035,573	290 041	4,213
Sommes distribuables des exercices antérieurs	286,138	290 041	0,001
Total des sommes distribuables	1 222 321,711	290 041	4,214
Affectation en dividendes	-1 222 232,774	290 041	-4,214
Nouveau Report à nouveau	88,937	290 041	0,000

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer **le dividende par action** au titre de l'exercice 2014 à **4,214 D** et d'affecter le reliquat soit 88,937 D au compte report à nouveau.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes au **vendredi 17 avril 2015**. Elle réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions d'AL HIFADH SICAV.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

5^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réviser l'enveloppe annuelle brute au titre des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration de Six Mille dinars (6 000 000 D) à Neuf Mille dinars (9 000 000 D) et ce à partir de l'exercice 2015.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

6^{ème} Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au Directeur Général ou à toute personne nommément désignée par lui.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **22 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **5 mars 2015** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt cinq (25) Millions de Dinars sur 5 ans et a fixé les taux d'intérêt comme suit :

- Taux : Fixe à 7,65% et/ou variable à TMM+2% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2015-1 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 25 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : 7,65% et/ou TMM+2% brut par an

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 juin 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la 1ère année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 juin 2020**.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 juin 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 juin 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2015** et clôturées au plus tard le **15 juin 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 juin 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10 juillet 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,65% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (Taux variable) :

2% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2015-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,7305 Années**.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2015** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2015-1 » seront assurés

- Suite -

durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressé aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **16 février 2015**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **20 mars 2015**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2015/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2015/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-0896 en date du 25 mars 2015, du document de référence « CIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n°14-010 en date du 07 novembre 2014, des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de la CIL relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et de la Compagnie générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 et 30 avril 2015.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 08 AVRIL 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,887%		
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,894%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,978%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,995%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,004%	999,677
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,013%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,031%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,048%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,070%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,083%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,098%	1 001,244
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,101%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,118%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,372%	923,917
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,458%	996,431
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,752%	1 020,233
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		981,961
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,108%	980,870
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,128%	803,575
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	977,472
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,277%	968,113
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,362%	960,435
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,394%		970,365
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,451%	1 024,747
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,462%	950,399
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,534%		964,446

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,455		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,646		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,537		
<i>138349</i>							
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,405		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,769		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,327		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	161,670		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	575,571		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	115,359		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	126,247		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,463		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	112,727		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	99,423		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	130,928		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	90,052		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,403		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	107,137		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	107,583		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 462,195		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 392,340		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	109,851		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,292		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,208		
24	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En dissolution		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	129,107		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,039		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 206,648		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 055,230		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,337		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,042		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,097		
32	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000		
33	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000		
34	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
35	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	109,696
36	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,979
37	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	107,111
38	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,836
39	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	105,135
40	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,841
41	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,546
42	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,994
43	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,966
44	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,098
45	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,077
46	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,250
47	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	105,234
48	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,733
49	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,739
50	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,287
51	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,655
52	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,792
53	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	103,897
54	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,784
55	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,893
56	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,812
57	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	104,740
58	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,903
59	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,387

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,639	10,640
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,830	103,841
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	105,170	105,182
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,283	100,289
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,524	102,606
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	63,975	64,057
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	147,066	147,772
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 488,164	1 493,425
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	113,819	114,016
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	112,090	112,261
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	86,333	86,689
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,389	17,440
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	277,154	278,567
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,549	31,479
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 352,479	2 355,821
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	74,927	74,861
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	56,931	56,868
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	96,873	96,823
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	103,365	103,263
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	90,662	90,588
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,361	11,376
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	21/04/14	0,152	12,387	12,413	12,443
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	21/04/14	0,122	15,946	15,801	15,860
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	14,926	14,890
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,267	13,316
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,701	11,700
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,693	10,686
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,794	10,794
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	130,443	130,975
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	126,024	126,488
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,195	10,163
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	101,388	101,288
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,320	20,354
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	73,622	73,256
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	76,213	75,886
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,234	97,029
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	84,575	84,843
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	95,953	96,216
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	105,015	105,277
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,650	8,654
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,721	6,668
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,092	98,063
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	103,763	104,919
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	97,974	98,342
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	141,624	141,379
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	9,865	9,824
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	118,282	117,846
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,361	119,345
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	105,431	105,764
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	102,383	102,132
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	186,251	187,381
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	170,633	171,716
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	148,805	149,521
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 765,132	13 002,668
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,874	19,046
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	137,063	137,564
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	102,042	102,564
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	118,757	118,839
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 673,650	8 594,995
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,021	9,003
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,139	99,287
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,694	101,230
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	8,999	9,035
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,075	99,559

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre U rbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FANDRI (Cabinet Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Société Conseil et Audit).

Etats financiers au 31/12/2014

Bilan (en dinar Tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
<u>ACTIES NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	III-1	2 259 760 ,545	1 591 120,726
Moins : amortissements	III-1	-806 387,873	-701 992,378
		1 453 372,672	889 128,348
Immobilisations corporelles	III-1	303 891 215,267	280 119 872,176
Moins : amortissements	III-1	-159 374 915,393	-148 561 281,390
Moins : provisions	III-1	-767 429,910	-713 826,910
		143 748 869,964	130 844 763,876
Immobilisations financières	III-1	188 573 032,844	171 776 181,996
Moins : provisions	III-1	-9 744 225,000	-9 494 325,000
		178 828 807,844	162 281 856,996
Total des actifs immobilisés		324 031 050,480	294 015 749,220
Autres actifs non courants	III-2	2 790 569,763	2 993 221,621
Total des actifs non courants		326 821 620,243	297 008 970,841
<u>ACTIES COURANTS</u>			
Stocks	III-3	52 099 547,101	45 414 195,215
Moins : provisions		-545 218,183	-804 675,161
		51 554 328,918	44 609 520,054
Clients et comptes rattachés	III-4	64 455 533,786	68 780 276,338
Moins : provisions		-9 244 549,680	-8 857 640,680
		55 210 984,106	59 922 635,658
Autres actifs courants (*)	III-5	8 128 483,573	7 824 150,087
Moins : provisions		-84 210,000	-84 210,000
		8 044 273,573	7 739 940,087
Placements et autres actifs financiers	III-6	3 769 060,865	3 757 798,798
Moins : provisions		-23 800,000	-214 522,000
		3 745 260,865	3 543 276,798
Liquidités et équivalents de liquidités	III-7	36 472 046,118	17 986 281,786
Total des actifs courants		155 026 893,580	133 801 654,383
TOTAL DES ACTIFS		481 848 513,823	430 810 625,224

(*) Pour une meilleure lecture des états financiers de 2013, un reclassement des soldes débiteurs des comptes fournisseurs locaux et étrangers a été opéré de la rubrique <<Fournisseurs et comptes rattachés>> à la rubrique <<Autres actifs courants >>.

Etats financiers au 31/12/2014

Bilan (en dinar Tunisien)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Capitaux propres			
Capital social	III-8	90 000 000,000	80 000 000,000
Réserves	III-8	16 708 771,134	16 308 771,134
Autres capitaux propres	III-8	67 840 307,034	48 837 432,034
Résultats reportés	III-8	85 274 748,259	76 958 326,976
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		259 823 826,427	222 104 530,144
Résultat net de l'exercice		78 513 241,629	67 216 421,283
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement		15 184 695,000	29 306 875,000
Résultat affecté dans un compte de résv.spcl. d'investissement		11 500 000,000	
Total des capitaux propres avant affectation		365 021 763,056	318 627 826,427
PASSIFS			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	III-9	1 633 534,503	3 257 175,001
Autres passifs financiers	III-10	41 156 668,848	38 691 792,228
Provisions	III-11	5 298 887,000	3 699 433,079
Total des passifs non courants		48 089 090,351	45 648 400,308
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés (*)	III-12	25 772 334,715	16 502 297,470
Autres passifs courants	III-13	38 292 258,014	36 573 978,976
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-14	4 673 067,687	13 458 122,043
Total des passifs courants		68 737 660,416	66 534 398,489
TOTAL DES PASSIFS		116 826 750,767	112 182 798,797
Total des capitaux propres et des passifs		481 848 513,823	430 810 625,224

(*) Pour une meilleure lecture des états financiers de 2013, un reclassement des soldes débiteurs des comptes fournisseurs locaux et étrangers a été opéré de la rubrique <<Fournisseurs et comptes rattachés>> à la rubrique <<Autres actifs courants >>.

Etats financiers au 31/12/2014

Etat de résultat

(en dinar Tunisien)

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

	Notes	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Produits d'exploitation			
Revenus	III-15	332 678 976,782	319 824 699,909
Autres produits d'exploitation	III-16	33 273 818,157	28 900 963,291
Production immobilisée			4 777,088
Total des produits d'exploitation		365 952 794,939	348 730 440,280
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours (en + ou -)	III-17	-560 490,360	-819 092,115
Achats de marchandises consommées	III-18	46 538 915,837	43 783 689,277
Achats d'approvisionnements consommés	III-19	164 205 567,557	162 090 509,653
Charges de personnel	III-20	27 605 827,286	25 840 078,055
Dotations aux amortissements et aux provisions	III-21	16 632 146,422	16 989 049,911
Autres charges d'exploitation	III-22	42 406 891,317	36 068 497,540
Total des charges d'exploitation		296 828 858,059	283 952 732,321
Résultat d'exploitation		69 123 936,880	64 777 707,959
Charges financières nettes	III-23	-2 354 177,843	-6 691 711,039
Produits des placements	III-24	48 383 513,753	47 159 500,832
Autres gains ordinaires	III-25	612 709,567	521 998,723
Autres pertes ordinaires	III-26	-431 700,653	-329 516,592
Résultat des activités ordinaires avant réinvestis et impôt		115 334 281,704	105 437 979,883
Impôt sur les sociétés		10 136 345,075	8 914 683,600
Résultat des activités ordinaires après impôt		105 197 936,629	96 523 296,283
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)			
Résultat de l'exercice		78 513 241,629	67 216 421,283
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement		15 184 695,000	29 306 875,000
Résultat affecté dans un compte de rese. Spécil. d'investissement		11 500 000 ,000	
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
Résultat net de l'exercice		105 197 936,629	96 523 296,283

Etats financiers au 31/12/2014

Etat de flux de trésorerie

(en dinar Tunisien)

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat de l'exercice	105 197 936,629	96 523 296,283
Ajustements, Amortissements et Provisions	15 203 082,178	19 231 371,713
Ajustements casses bouteilles	1 678 964,244	1 850 735,198
Ajustements pour reprise sur provisions	-2 099 261,978	-697 545,651
Variation des Stocks	-6 685 351,886	-5 110 054,061
Variation des Créances	6 789 619,172	-6 969 550,610
Variation des Autres actifs	-112 943,695	92 281,784
Variations Fournisseurs et autres dettes	10 988 316,283	8 338 124,698
Ajustements Plus ou moins value sur cession	-198 389,620	-102 578,000
Ajustements Encaissement dividendes	-47 700 855,660	-46 571 624,856
Production immobilisée		-4 777, 080
Flux de trésoreries provenant de (affectés à) l'exploitation	83 061 115,667	66 579 679,418
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-26 348 507,554	-16 833 868,270
Encaissements Dividendes et autres distributions	47 700 855,660	46 571 624,856
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-16 797 450,848	-38 343 128,592
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	600,000	
Décassements des cessions des titres de placements	-796 790,000	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	3 758 707,258	-8 605 372,006
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décassements Dividendes et autres distributions	-58 668 363,739	-52 209 913,673
Décassements pour remboursement des emprunts bancaires	-3 771 899,314	-3 691 589,623
Remboursement d'emprunts pour financement des stocks		-5 000 000,000
Encaissements provenant d'autres emprunts		5 000 000,000
Encaissements pour rachat des billets de trésorerie	32 000 000 ,000	29 000 000,000
Décassements pour souscription des billets de trésorerie	-32 000 000 ,000	-29 000 000,000
Encaissements provenant des autres formes de placement monétaire	743 000,000	743 000,000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		
Variation de trésorerie	-61 697 263,053	-55 158 503,296
Trésorerie au début de l'exercice	<u>25 122 559,872</u>	<u>2 815 804,116</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>8 300 058,057</u>	<u>5 484 253,941</u>
	<u>33 422 617,929</u>	<u>8 300 058,057</u>

LA SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

NOTES AUX ETATS FINANCIERS **ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de création	03-06-1925
Capital social	90.000.000 de dinars
Nombre de titres	90.000.000 d'actions
Date de clôture	31 décembre
Siège social	05Boulevard de la terre Centre Urbain Nord 1082 TUNIS
Secteur d'activité	Bières, Boissons Gazeuses et autres
Registre de commerce	B 12956 1997
Code TVA	001985 G A M 000

La SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE exploite actuellement :

- Une usine pour la fabrication de la bière,
- Trois usines pour la fabrication de boissons gazeuses,
- Le Café de Paris à Tunis,
- Un dépôt à Bizerte.

En outre, la SFBT a un patrimoine immobilier destiné à la location.

Les actionnaires de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
- B.N.A. Participations	12 608 220	14,01 %
- S.T.A.R.	6 732 692	7,48%
- Brasseries et Glacières Internationales	31 924 369	35,47 %
- Maghreb Investissement	12 245 439	13,61 %
- Autres actionnaires	26 489 280	29,43 %
Total =	90 000 000	100,00 %

II - PRINCIPES ET SYSTEME COMPTABLES

II-1 - PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont tenus et présentés conformément aux dispositions :

- De la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises,
- Du décret 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité,
- Et des arrêtés du Ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

La SFBT utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la Norme Comptable NC 01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination.». Cette présentation étant facultative, la SFBT ne publie pas cette note.

II-2 - LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la société sont enregistrées à leur prix de revient hors taxes, à l'exception des emballages (bouteilles et casiers) qui sont comptabilisés en TTC. Leur amortissement est calculé sur une base linéaire tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement pratiqués par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33 %
- Constructions	5 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels	10 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels Brasserie	15 %
- Matériel de transport et de manutention	20 %
- Mobilier et matériel de bureau	10 %
- Matériel informatique	15 %
- Agencement, aménagement et installation	10 %
- Emballages commerciaux durables (les casiers)	10 %

Pour les bouteilles, leur amortissement est constaté pour le montant de la casse annuelle.

II-3 - LES STOCKS

Les stocks de la SFBT sont valorisés comme suit :

- Les matières premières et consommables à leur prix de revient hors taxes,
- Les marchandises à leur prix d'achat auprès des filiales hors T.V.A. et droit de consommation,
- Les produits finis à leur coût de production hors taxes.

II-4 - UNITE MONETAIRE

Les états financiers, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont exprimés en dinar tunisien.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

III-1 – ACTIFS IMMOBILISES

La note, ci-après, reprend l'évolution des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2013	Mouvements		Valeurs brutes au 31/12/2014	Amortissements et provisions au 31/12/2014	Valeurs comptables nettes	Notes
		Acquisitions 2014	Cessions 2014 ou reclassements 2013				
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</u>	<u>1 591 121</u>	<u>668 640</u>	<u>0</u>	<u>2 259 761</u>	<u>806 388</u>	<u>1 453 373</u>	III-1
- Logiciels	838 003	119 700		957 703	806 388	151 315	
- Fonds de commerce	12 941			12 941		12 941	
- Immobilisations Incorporelles encours	740 177	548 940		1 289 117		1 289 117	
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</u>	<u>280 119 872</u>	<u>28 196 690</u>	<u>-4 425 347</u>	<u>303 891 215</u>	<u>160 142 345</u>	<u>143 748 870</u>	III-1
- Terrain	12 295 416			12 295 416		12 295 416	
- Constructions	36 212 143	639 675		36 851 818	16 754 554	20 097 264	III-1-1
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	122 165 729	4 051 160		126 216 889	93 110 078	33 106 811	III-1-2
- Matériel de transport	18 351 085	1 061 135	-903 842	18 508 377	16 219 328	2 289 048	III-1-3
- Equipement de bureau	3 747 278	236 951		3 984 230	3 069 721	914 509	III-1-4
- Agencements, aménagement et installations	10 922 009	1 189 289		12 111 298	6 001 261	6 110 037	III-1-5
- Emballages commerciaux durables	73 539 365	7 770 305	-2 189 245	79 120 425	24 987 403	54 133 022	III-1-6
- Immobilisations corporelles encours	2 886 847	13 248 175	- 1 332 260	14 802 763		14 802 763	III-1-7
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES :</u>	<u>171 776 182</u>	<u>16 797 451</u>	<u>-600</u>	<u>188 573 033</u>	<u>9 744 225</u>	<u>178 828 808</u>	
- Titres de participations totalement libérés	171 463 615	16 797 451	- 600	188 260 466	9 744 225	178 516 241	III-1-8
- Dépôts et cautionnements.	312 567			312 567		312 567	
TOTAL	453 487 175	45 662 781	-4 425 947	494 724 008	170 692 958	324 031 050	

III-1-1 - Constructions

Il s'agit essentiellement de l'extension des usines de la société pour 639 675 dinars dont 443 956 dinars ont été reclassés du compte Immobilisations encours de 2013.

III-1-2 - Installations techniques, matériel et outillage industriels

Le montant global des investissements s'est élevé à 4 051 160 dinars, dont 740 006 dinars ont été reclassés du compte matériel encours de 2013. Il s'agit du matériel de bière, de limonaderie et de divers équipements industriels.

III-1-3 - Matériel de transport et de manutention

Les acquisitions de l'année se sont élevées à 1 061 135 dinars et les cessions à 903 842 dinars. (totalement amortis).

III-1-4 - Equipements de bureaux

Les acquisitions en matériel informatique et de bureaux ont totalisé 236 951 dinars.

III-1-5 – Agencements, aménagements et installations

Les installations et les agencements de l'année se sont élevés à 1 189 289 dinars dont 133 402 dinars ont été reclassés des immobilisations encours de 2013.

III-1-6 - Emballages commerciaux durables

a) Acquisitions : Les acquisitions de l'année se sont élevées à 7 770 305 dinars

b) Casse bouteilles et destruction de casiers amortis :

- La constatation de la casse de bouteilles de l'année pour 1 678 964 dinars.
- La reprise de la valeur des casiers détruits et totalement amortis pour 510 281 dinars.

Au cours de l'exercice 2014, il a été :

- Constitué une provision pour casse bouteilles pour 408 603 dinars,
- Opéré une reprise sur provisions antérieures pour 355 000 dinars,

Ainsi, la provision pour casses bouteilles est passée de 713 827 dinars en 2013 à 767 430 dinars en 2014.

III-1-7- Immobilisations en cours :

- Le montant global des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2014 s'élève à 14 802 763 dinars détaillé comme suit :
 - Constructions en cours : 2 514 419 dinars.
 - Matériels en cours : 12 288 344 dinars.
- Le montant des Immobilisations Incorporelles au 31/12/2014 est de 1 289 117 dinars

III-1-8 - Les immobilisations financières :

Les titres de participations totalisant 188.260.466 dinars sont composés essentiellement des sociétés filiales. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de souscription à l'exception des titres SEABG, STBN, STBO, STBG, SGBIA et SPDIT qui ont été réévalués en 1997. La plus-value de réévaluation est de 8.007.193 dinars.

Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs au 31/12/2013	Acquisitions en 2014	Augmentations capital	Cession en 2014	Valeurs au 31/12/2014	Titres Emis	Nombre de Titres appartenant à la S.F.B.T	
							Nombre	%
CFDB	9 353 331				9 353 331	197 500	194 620	98,54
S.O.T.E.V	27 704				27 704	21 900	19 404	88,60
SOSTEM	61 399 921	598	13 998 595		75 399 114	16 000 000	14 674 942	91,72
S.P.D.I.T	42 405 749				42 405 749	28 000 000	22 441 900	80,15
S.G.B.I.A	9 744 343		1 186 100		10 930 443	225 000	171 662	76,29
S.T.B.O	2 099 786				2 099 786	695 000	389 030	55,98
S.T.B.N	808 242				808 242	400 000	279 792	69,95
Sté la Préforme	8 674 546				8 674 546	122 005	81 178	65,54
S.E.A.B.G	7 662 240				7 662 240	7 500 000	4 884 637	65,13
SMVDA	9 149 900				9 149 900	150 000	91 499	61,00
S.T.B.G	7 940 291				7 940 291	700 000	367 787	52,54
S.I.T	100 000				100 000	2 000	1 000	50,00
SOTUCOLAIT	500 000				500 000	10 000	5 000	50,00
SIPA	100				100	22 000	1	0,005
SNB	1 374 000				1 374 000	90 200	16 526	18,32
S.B.T	731 110				731 110	12 200 000	1 938 591	15,89
SINDT	291 472				291 472	15 000	1 049	6,99
S.I.M.C.O	1 000 000			600	999 400	10 000	9 994	99,94
STC	1 000				1 000	389 898	100	0,02
ERRAFAHA	990 000				990 000	10 000	9 900	99,00
SFBT ITALIE	94 325				94 325	94 325	94 325	100,00
SFBT DIST	194 400				194 400	10 000	7 776	77,76
STDM	2 295 300				2 295 300	110 000	22 953	20,87
PET CRYSTAL INDUSTRIES	1 620 000				1 620 000	206 000	16 200	7,86
SLD	3 005 855	1 612 158			4 618 013	698 500	38 484	5,51
TOTAL	171 463 615	1 612 756	15 184 695	600	188 260 466			

Les immobilisations financières ont subi les mouvements suivants :

a) Souscription et libération au capital des sociétés suivantes :

- Souscription et libération de 2 799 719 actions à l'augmentation du capital de la SOSTEM, soit 13 998 595 dinars.
- Souscription et libération de 11 861 actions à l'augmentation du capital de la société SGBIA, soit 1 186 100 dinars.
- Achat, en bourse 12 828 actions SLD pour 1 612 158 dinars.
- Achat en bourse 46 actions SOSTEM pour 598 dinars

b) Cessions : la cession en bourse de 6 actions SIMCO pour 600 dinars.

c) Provisions :

La provision constituée pour dépréciation des titres de participation est de 9 744 225 dinars dont 249 900 dinars en 2014. Elle concerne la SOTUCOLAÏT pour 500 000 dinars, la SMVDA RAOUDHA pour 9 149 900 dinars et la SFBT Italie pour 94 325 dinars.

III-2 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2014	2013
- Débiteurs et créditeurs divers	2 648 330	2 850 982
- Emballages à rendre	142 240	142 240
Total	2 790 570	2 993 222

III-3 - STOCKS

	2014	2013
- Matières premières	11 020 231	8 918 664
- Matières consommables	31 437 015	28 064 019
- Produits finis	8 394 574	7 834 084
- Marchandises	1 247 727	597 428
Total	52 099 547	45 414 195

Au cours de 2014, il a été constitué une provision pour dépréciation des stocks pour 113 108 dinars et une reprise sur provisions antérieures pour 372 565 dinars. Ainsi, La provision pour dépréciation des stocks est passée de 804 675 dinars en 2013 à 545 218 dinars en 2014.

III-4 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	2014	2013
- Clients locaux	14 749 226	13 509 615
- Clients étrangers (1)	7 667 400	9 093 388
- Clients filiales	21 257 912	18 348 039
- Clients douteux	9 409 209	8 709 469
- Clients locataires d'immeubles	141 134	38 552
- Clients effets à recevoir	11 227 962	19 075 579
- Clients locataires de camions	2 691	5 634
Total	64 455 534	68 780 276

(1) Le poste clients étrangers présente un solde de 7 667 400 dinars provenant essentiellement des exportations vers l'Afrique, la France et l'Italie et dont les délais de règlements sont de 30, 45, 60 et 90 jours. Ces créances ont été encaissées, en grande partie, au cours du premier trimestre 2015.

Au cours de l'exercice 2014, il a été :

- Constitué une provision pour créances douteuses pour 392 884 dinars,
- Opéré une reprise sur provisions antérieures pour 5 975 dinars,

Ainsi, la provision pour créances douteuses est passée de 8 857 641 dinars en 2013 à 9 244 550 dinars en 2014.

III-5 - AUTRES ACTIFS COURANTS

	2014	2013
- Charges payées d'avance	409 883	473 148
- Créances liées aux participations	347 313	415 996
- Fournisseurs locaux avances et acomptes sur commande (*)	3 365 342	2 619 361
- Fournisseurs étrangers avances et acomptes sur commande (*)	25 820	3 171 801
- Débiteurs divers	1 341 982	854 418
- Produits à recevoir	2 638 144	306 421
- Compte de régularisation		-16 995
Total	8 128 484	7 824 150

(*) Pour une meilleure lecture des états financiers de 2013, un reclassement des soldes débiteurs des comptes fournisseurs locaux et étrangers a été opéré de la rubrique « Fournisseurs et comptes rattachés » à la rubrique « Autres actifs courants ».

III-6 - PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	2014	2013
- Personnel	93 478	136 006
- Douane, consignation	22 352	22 352
- Actions tunisiennes cotées et non cotées (1)	3 653 231	2 856 441
- Billets de trésorerie et autres placements	-	743 000
Total	3 769 061	3 757 799

(1) Les titres de placement totalisant 3 653 231 dinars sont comptabilisés à leur valeur de souscription ou d'achat en bourse. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs au 31/12/2013	Acquisition en 2014	Cession 2014	Valeurs au 31/12/2014	Titres Emis	Nombre de titres appartenant à la S.F.B.T	
						Nombre	%
Ste Pole Nord	45 030			45 030	4 222	790	18,71%
Ste Baraka	1 562			1 562	2 167	22	1,02%
S.C.I la SIESTA(2)	23 800			23 800	18 990	2 380	12,53%
S.T.B.C	20 000	-		20 000	163 160	13 054	8,00%
SEPTH	500 000			500 000	720 000	50 000	6,94%
S.P.R.T.B	87 500			87 500	18 550	875	4,72%
SOPRAT	100 829			100 829	150 000	9 954	6,64%
C.I.A.T	359 030			359 030	1 400 000	45 695	3,26%
SOTIEC	10 000			10 000	70 000	2 000	2,86%
S.T.Center	160 000			160 000	100 000	1 600	1,60%
S.E.D.A.T	7 040			7 040	10 150	70	0,69%
U.I.B	1 474 309	796 790		2 271 099	32 560 000	173 392	0,53%
S.F.I.T	6 400			6 400	200 000	200	0,10%
S.T.B	33 606			33 606	24 860 000	4 439	0,02%
O.I.T	75			75	240 000	50	0,02%
B.T.S	20 000			20 000	4 000 000	2 000	0,05%
GIROUX 2	7 260			7 260	1 475	363	24,61%
TOTAL	2 856 441	796 790	0	3 653 231			

(2) Provisonnée en totalité

III-7 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	2014	2013
- Effets à l'encaissement	4 536 242	9 268 171
- Chèques à l'encaissement	154 917	
- Banques	31 490 161	8 663 046
- C C P	237 867	6 171
- Caisses	52 859	48 894
Total	36 472 046	17 986 282

III-8 - CAPITAUX PROPRES

	2014	2013	Variation
- Capital social	90 000 000	80 000 000	10 000 000
- Réserves légales	8 000 000	7 600 000	400 000
- Réserves spéciales de réévaluation	8 708 771	8 708 771	0
- Compte spécial d'Investissement	67 479 233	48 172 358	19 306 875
- Subventions d'investissement	361 074	665 074	-304 000
- Résultats reportés	85 274 748	76 958 327	8 316 421
Total	259 823 826	222 104 530	37 719 296

L'évolution de 37 719 296 dinars provient de :

1) L'augmentation du capital de la société par incorporation d'une partie du compte spécial d'investissement disponible pour 10 000 000 de dinars conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 mai 2014.

2) L'affectation partielle du bénéfice de l'exercice 2013 conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 mai 2014, à savoir :

- Réserves légales : 400 000 dinars.
- Compte Spécial d'Investissement : 29 306 875 dinars.
- Résultats reportés : Reprise de 76 958 327 dinars de 2012 et affectation de 85 274 748 dinars de 2013, soit une augmentation de 8 316 421 dinars.

3) la constatation de la dotation d'amortissement de la subvention d'investissement pour 304 000 dinars.

	Solde au 31/12/2013	Résultats	Réserves Légales	Compte spécial d'investissement	Augmentation de capital//Subvent	Distribution des dividendes	Solde au 31/12/2014
Capital Social	80 000 000				10 000 000		90 000 000
Réserve légale	7 600 000		* 400000				8 000 000
Subvention d'invest	665 074						665 074
Amort .Subt.d'Inves					-304 000		-304 000
Compte spécial d'Investissement	48 172 358			(*) 29 306 875	-10 000 000		67 479 233
Réserve Spéciale de Réévaluation	8 708 771						8 708 771
Résultats reportés	76 958 327	* 96 523 296	* -400 000	* -29 306 875		* -58 500 000	85 274 748
Total Capitaux propres	222 104 530	96 523 296	-	-	-304 000	-58 500 000	259 823 826

(*) Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2013 conformément au PV de l'AGO du 08 mai 2014.

Compte spécial d'investissement :

En vue de bénéficier de l'exonération fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés, la SFBT procède à la création de projets (filiales) ou la participation à l'augmentation au capital des sociétés qui projettent des extensions de leur activité. Ces projets bénéficient d'avantages fiscaux suivant le lieu d'implantation. Conformément à la législation fiscale en vigueur, les souscriptions en exonération d'impôt sur les sociétés sont logées dans le poste « COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT » durant la période prévue par la législation fiscale en la matière.

a) Compte spécial d'investissement disponible :

Le solde s'élevant au 31/12/2014s'élève à 11 518 318 dinars se détaille comme suit :

- Solde au 31 Décembre 1999	20 325 798	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2000.....	556 780	dinars
- Augmentation du capital en 2002	- 3 958 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2003.....	3 162 315	dinars
- Annulations Actions rachetées en Décembre 2003	- 18 061 551	dinars
- Augmentation du capital en Décembre 2003.....	- 330 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2004	3 414 645	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2005.....	4 663 095	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2006.....	4 490 000	dinars
- Augmentation du capital en 2006.....	- 4 000 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2007.....	1 100 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2010.....	6 488 800	dinars
- Augmentation du capital.....	- 333 334	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2011.....	3 999 770	dinars
- Augmentation du capital en 2014.....	- 10 000 000	dinars

b) Compte spécial d'investissement loi 93-120 :

Le solde au 31/12/2014 s'élève à : 55 960 915 dinars :

- Réinvestissements réalisés en 2011.....	5 837 225	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2012.....	24 816 815	dinars
- Augmentation du capital en 2013.....	- 4 000 000	dinars
- Réinvestissements réalisés en 2013.....	29 306 875	dinars

III-9 – EMPRUNTS

Institutions financières	Moyen terme	Court terme
- BT CMT 2 500	500 000	500 000
- BT CMT 4 615	923 000	923 000
- ATTIJARI BANK CMT 1 000	210 535	200 640
Total	1 633 535	1 623 640 (M 1)

(M 1) Il s'agit des échéances en principal de l'exercice 2015. Elles figurent dans la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers ».

III- 10 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2014	2013
Emballages divers consignés	41 156 669	38 691 792
Total	41 156 669	38 691 792

Il s'agit de casiers, de bouteilles, de fûts et de palettes consignés chez la clientèle.

III-11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les éventuels divers risques et charges. Elles s'élèvent à 5 298 887 dinars au 31 décembre 2014 contre 3 699 433 dinars au 31 décembre 2013, à savoir :

	2014	2013
Provisions diverses	5 298 887	3 699 433

En 2014, il a été constitué une provision pour risques et charges diverses pour 1 800 000 dinars et une reprise sur provisions antérieures pour 200 546 dinars.

Les provisions pour risques et charges par année de constitution se détaillent comme suit :

• Provision constituée en 1999	255 433	dinars,
• Provision constituée en 2000	40 000	dinars,
• Provision constituée en 2001	300 000	dinars,
• Provision constituée en 2007	739 000	dinars,
• Provision constituée en 2011	1 400 000	dinars,
• Provision constituée en 2012	450 000	dinars.
• Provision constituée en 2013	515 000	dinars
• Provision constituée en 2014	1 800 000	dinars
• Reprise de provision en 2014	- 200 546	dinars

III-12 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	2014	2013
- Fournisseurs locaux (*)	7 408 103	5 220 958
- Fournisseurs locaux, factures non parvenues	806 489	399 643
- Fournisseurs étrangers (*)	9 628 039	6 785 298
- Fournisseurs, Effets à payer	3 834 105	2 287 974
- Fournisseurs, filiales	4 095 599	1 808 424
Total	25 772 335	16 502 297

(*) Pour une meilleure lecture des états financiers de 2013, un reclassement des soldes débiteurs des comptes fournisseurs locaux et étrangers a été opéré de la rubrique « Fournisseurs et comptes rattachés » à la rubrique « Autres actifs courants ».

Le poste fournisseurs étrangers totalisant 9 628 039 dinars comprend essentiellement les fournisseurs de matières premières, matériels et emballages.

III-13 - AUTRES PASSIFS COURANTS

	2014	2013	Notes
Etat, retenue à la source	984 938	683 678	
Etat, impôt sur les sociétés	1 357 949	1 528 531	III-13-1
Etat, TVA, DC et autres impôts	24 859 076	23 285 068	III-13-2
Dividendes et jetons de présence	1 575 022	1 340 608	
CNSS, organismes sociaux et autres crédateurs divers	2 261 064	1 999 281	
Charges à payer	7 254 209	7 736 813	III-13-3
Total	38 292 258	36 573 979	

III- 13 -1 – ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES

Le solde de 1 357 949 dinars représente l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2014 pour 10 136 345 dinars diminué des acomptes provisionnels 2014 pour 2 818 945 dinars et des retenues à la source pour 5 959 451 dinars .

III-13-2 - ETAT, TVA, DC ET AUTRES

Il s'agit principalement :

- De la TVA du mois de décembre 2014 pour 3 721 107 dinars.
- Du DC du mois de décembre 2014 pour 20 553 299 dinars.

III-13-3 - CHARGES A PAYER

Les charges restant dues à la clôture de l'exercice 2014 sont composées :

- Des congés à payer et des primes de fin d'année pour 4 017 903 dinars.
- Des redevances à payer à Beck et Lowenbrau estimées à 400 304 dinars.
- Des agios bancaires du 4^{ème} trimestre 2014, des intérêts courus des échéances des emprunts chevauchant entre 2014 et 2015, de la redevance téléphonique du 4^{ème} trimestre 2014 ainsi que d'autres charges d'exploitation pour 2 836 002 dinars.

III-14 - CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2014	2013
- Banques	3 049 428	9 686 224
- Echéances à moins d'un an des emprunts à moyen terme	1 623 640	3 771 898
Total	4 673 068	13 458 122

III-15 - REVENUS

	2014	2013
- Ventes de produits finis fabriqués	255 480 632	241 858 008
- Ventes de produits résiduels et d'emballages	1 161 317	1 114 447
- Travaux	185 843	43 051
- Locations	815 303	814 333
- Ventes de marchandises en l'état	45 581 593	43 133 256
- Vente d'articles de stocks	24 888 064	28 855 387
- Produits des activités annexes	6 813 109	6 162 643
- R.R.R. accordés sur vente de produits finis	-2 246 884	-2 156 425
Total	332 678 977	319 824 700

III-16 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2014	2013
- Autres revenus	89 836	87 088
- Redevances pour concession brevet, licence et marque	25 913 687	23 970 166
- Autres produits accessoires	5 047 160	4 140 623
- Divers profits sur exercices antérieurs	10 596	5 540
-Quote part subvention d'investissement inscrite au résultat	304 000	
- Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	5 975	697 546
-Reprise sur provision pour risques et charges	1 530 000	
-Reprise sur provision pour dépréciation des stocks	372 564	
Total	33 273 818	28 900 963

III-17 - VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS

	2014	2013
- Variation des stocks de produits finis	-560 490	-819 092
Total	-560 490	-819 092

III-18 - ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES

	2014	2013
- Achats de marchandises revendues en l'état	44 790 277	42 433 765
- Achats autres marchandises	2 398 937	1 262 015
- Variation des stocks de marchandises	-650 298	87 909
Total	46 538 916	43 783 689

III-19 - ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

	2014	2013
- Achats stockés de matières premières et fournitures liées	81 382 799	73 881 387
- Achats stockés de matières et fournitures consommables et emballages	77 783 568	83 368 903
- Achats non stockés de pièces, matériels, équipements et travaux	140 691	136 789
- Achats non stockés de matières et fournitures	10 745 522	9 082 078
- Variation des stocks de matières premières et fournitures liées	-2 101 452	2 835 997
- Variation stocks des approvisionnements liés à l'exploitation *	-3 745 561	-7 214 644
Total	164 205,567	162 090 510

- La partie du stock détruite pour une valeur de 372 555 dinars a été reclassée en charges diverses ordinaires classée dans la rubrique <<Autres charges d'exploitation>>.

III-20 - CHARGES DE PERSONNEL

	2014	2013
- Appointements et compléments d'appointements	22 810 381	21 398 752
- Charges sociales	4 795 446	4 441 326
Total	27 605 827	25 840 078

III-21 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	2014	2013
- Dotations aux amortissements des immobilisations	12 207 270	11 406 339
- Dotations casse bouteilles et ébréchés	1 678 964	1 850 735
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	392 884	376 351
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	113 108	447 279
- Dotations aux provisions pour risques divers	2 239 920	2 276 860
- Provisions pour dépréciation des créances clients en justice		631 486
Total	16 632 146	16 989 050

III-22 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2014	2013
- Publicité et publications	9 810 037	7 512 795
- Travaux facturés aux filiales	-6 306 170	-5 111 692
- Relations publiques	942 299	1 057 836
- Services extérieurs	444 259	331 777
- Autres services extérieurs	26 356 566	22 954 943
- Charges diverses ordinaires *	8 359 944	8 047 928
- Impôts et taxes	2 874 061	1 870 434
- Divers produits sur exercices antérieurs	-181 050	-648 210
- Autres charges liées à l'exploitation	4 504 926	4 414 838
- Reprises sur provisions des autres charges liées à l'exploitation	-4 397 981	-4 362 151
Total	42 406 891	36 068 498

- La partie du stock détruite pour une valeur de 372 555 dinars a été reclassée de la variation des stocks d'approvisionnements classée dans la rubrique <<Achats d'approvisionnement consommés>> en charges diverses ordinaires.

III-23 - CHARGES FINANCIERES NETTES

	2014	2013
- Charges d'intérêts	1 010 027	1 375 821
- Pertes de changes	1 828 230	2 127 008
- Gains de changes	-543 257	-904 175
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	249 900	4 093 057
- Reprise sur provision pour dépréciation des éléments financiers	-190 722	0
Total	2 354 178	6 691 711

III-24 - PRODUITS DES PLACEMENTS

	2014	2013
- Revenus des titres de participations	47 700 856	46 571 625
- Revenus des titres de créances	272 387	177 712
- Intérêts des comptes courants	378 994	306 600
- Divers profits de placements sur exercices antérieures	31 277	103 564
- Reprise sur provision pour dépréciation des éléments financiers		
Total	48 383 514	47 159 501

III-25 - AUTRES GAINS ORDINAIRES

	2014	2013
- Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	198 390	102 578
- Divers autres produits et profits de l'exercice	111 031	132 744
- Divers produits et profits des exercices antérieurs	303 289	286 677
Total	612 710	521 999

III-26 - AUTRES PERTES ORDINAIRES

	2014	2013
- Autres diverses charges ordinaires	420 582	318 795
- Amendes et pénalités	11 118	10 722
Total	431 700	329 517

IV - NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2014

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce conformément à la norme comptable générale.

Les différentes variations sont les suivantes :

1 / Les flux provenant de l'exploitation ayant dégagé un excédent de 83 061 116 dinars sont retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, la casse de bouteilles, la reprise des provisions, la plus value sur cessions d'immobilisations, le transfert de charges et les dividendes encaissés.

Ces variations et ajustements se détaillent comme suit :

Libellés	2014	2013	Variations et Réajustements
Dotations aux amortissements et aux provisions	15 203 082		15 203 082
Casse de Bouteilles	1 678 964		1 678 964
Reprises sur provisions	-2 099 262		-2 099 262
Variation des stocks de produits finis	8 394 574	7 834 084	-560 490
Variation des stocks de matières premières	11 020 231	8 918 664	-2 101 567
Variation des stocks de matières consommables	31 437 015	28 064 019	-3 372 996
Variation des stocks de marchandises	1 247 727	597 428	-650 299
			-6 685 352
Variation des clients et comptes rattachés	64 455 534	68 780 276	4 324 742
Variation des emballages consignés	-41 156 669	-38 691 792	2 464 877
			6 789 619
Variation des autres actifs non courants	2 790 570	2 993 222	202 652
Variation des autres actifs courants	8 128 484	7 824 150	-304 334
Variation des placements et autres actifs financiers	3 769 061	3 757 799	-11 262
			-112 944
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	25 772 335	16 502 297	9 270 038
Variation des autres passifs courants	38 292 258	36 573 979	1 718 279
			10 988 317
Plus value sur cession des immobilisations corporelles	-198 389		-198 389
Plus value sur cession des titres de placement			
Moins value sur cession des immobilisations financières			
Encaissements dividendes	-47 700 856		-47 700 856
Production d'immobilisations corporelles			
Total des variations et des réajustements			-22 136 821
RESULTAT DE L'EXERCICE			105 197 937
VARIATION 1			83 061 116

2 / Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont dégagé un excédent de 3 758 707 dinars provenant de ce qui suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 26 348 508 dinars.
- Encaissement des revenus des titres de participation (dividendes et jetons) pour 47 700 856 dinars.
- Décaissement pour l'achat en bourse et la souscription au capital social des sociétés suivantes pour 16 797 451 dinars détaillés comme suit :
 - Souscription et libération à l'augmentation du capital de la SOSTEM pour 13 998 595 dinars.
 - Souscription et libération de 11 861 actions au capital de la SGBIA pour 1 186 100 dinars.
 - Achat de 12 828 actions SLD pour 1 612 158 dinars.
 - Achat en bourse de 46 actions SOSTEM pour 598 dinars
 - Encaissement suite à la cession de 06 actions SIMCO pour 600 dinars
 - Décaissement pour la souscription et la libération de 79 679 actions UIB pour 796 790 dinars

VARIATION 2 : 3 758 707 dinars.

3 / La trésorerie liée aux activités de financement a dégagé un déficit de **61 697 263** dinars détaillé comme suit :

- Décaissements des dividendes et autres distributions pour : 58 668 364 dinars détaillés comme suit :
 - Dividendes relatifs à l'exercice 2013 58 260 261 dinars
 - Dividendes des autres exercices 6 588 dinars
 - Autres distributions 401 515 dinars
- Décaissement pour remboursement des emprunts bancaires 3 771 899 dinars
- Encaissement pour rachat de billets de trésorerie 32 000 000 dinars
- Décaissement pour souscription des billets de trésorerie 32 000 000 dinars
- Encaissement des placements sur le marché monétaire..... 743 000 dinars.

VARIATION 3 : -61 697 263 dinars.

V - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION :

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2014:

Produits	Montants	Charges	Montants	Soldes	2 014	2 013
Ventes de marchandises et autres	45 581 593	Coût d'achat de marchandises vendues	46 538 916	Marge commerciale	-957 323	-650 433
Revenus et autres produits d'exploitations	287 097 384					
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	517 745					
Production immobilisée	0					
Total	287 615 129	Total		Production	287 615 129	277 515 313
Production	287 615 129	Achats consommés	164 162 822	Marge sur coût matières	123 452 307	115 424 803
Marge commerciale	-957 323	Autres charges externes	39 532 830			
Marge sur coût matières	123 452 307					
Autres produits d'exploitation	33 273 818					
Total	155 768 802	Total	39 532 830	Valeur Ajoutée Brute(1)et(2)	116 235 972	109 477 269
Valeur Ajoutée Brute	116 235 972	Impôts et Taxes	2 874 061			
		Charges de Personnel	27 605 827			
Total	116 235 972	Total	30 479 888	Excédent brut d'exploitation	85 756 084	81 766 757
Excédent brut d'exploitation	85 756 084	Autres pertes Ordinaires	431 701			
Autres gains ordinaires	612 710	Charges Financières	2 354 178			
Produits financiers	48 383 514	Dotations aux Amorts et Prov Ordin	16 632 147			
		Impôt sur le Résultat Ordinaire	10 136 345			
Total	134 752 308	Total	29 554 371	Résultat des activités ordinaires après I	105 197 937	96 523 296
Résultat positif des activités ordinaires	105 197 937	Pertes Extraordinaires				
Gains extraordinaires		Effet Négatif des modifications Comptables				
Effet Positif des modifications Comptables						
Total	105 197 937	Total		Résultat net après modification comppta	105 197 937	96 523 296

VI- NOTE SUR LES PARTIES LIEES :

1/ Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la SOSTEM., soit 5.600.000 D, 000. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la SOSTEM ;

2/ Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la STBO., soit 390.000 D,000. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la STBO.

3/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la SOSTEM une redevance de sous-traitance par caisse produite .Cette redevance s'élève à : 3 589 907 D,310 en 2014 ;

4/ Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la STBG., soit 414.390 D, 000. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la STBG.

5/ Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue à la S.E.A.B.G. des locaux sis à BAB-Saadoun : Un atelier de production, un dépôt de stockage et un local à usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 D,000 HT et ce, à compter de janvier 2011 ;

6/ Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux sociétés filiales, domiciliées au siège social, des bureaux administratifs. Ces loyers, décomptés au 31 décembre 2014, sont de 394.245 D, 000 HT ;

7/ l'acquisition par la SFBT de 12 828 actions SLD pour un montant global de 1.612 158 D,000 ;

8/ Des contrats de rétrocession d'actions S.L.D. entre la S.F.B.T. et des banques actionnaires à la S.L.D. ;

9/Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T et la S.E.A.B.G du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation de capital de la S.T.B.O., soit 1.000.000 D, 000. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital de la STBO ;

10/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 15.918 .887 D,814 en 2014 ;

11/ Une convention régissant les relations commerciales entre la S.F.B.T. et la S.F.B.T.- DISTRIBUTION moyennant une redevance de 1% sur le chiffre d'affaires de cette dernière. Cette redevance s'élève à 354.125 D,336 en 2014 ;

12/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance de 10% sur leurs chiffres d'affaires HT pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2014 de 25.163.738 D,669 ;

13/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20 D, 350 par hectolitre de Lowenbraü vendu, soit une redevance pour 2014 de 177.753 D,375, la SGBIA n'ayant pas payé.

14/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20 D, 350 par hectolitre de Beck's vendu, soit une redevance pour 2014 de 573.655 D,983 ;

15/ Un contrat avec la S.N.B. par lequel cette dernière sous-loue une ligne d'embouteillage de bouteilles en verre pour un loyer annuel de 150.000 D, 000 ;

16/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de JERBA, à partir du premier septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 D, 000 hors taxes ;

17/ Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 4.693.034 D,650 en 2014;

18/ Une convention d'assistance informatique avec la S.I.T.. La rémunération est fixée à 145.800 D,000 HT ;

19/ Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés.;

20/Un contrat de maintenance du logiciel SAP avec la SIT.la rémunération est fixée à :180 389 D,000HT,

21/ l'achat de matériel de transport de marchandises auprès de la SEABG pour : 158 000 D,000 HT

22/ Un contrat de portage de 1.620.000 D,000 remboursable après deux années, en faveur de la S.I.B., et ce, au titre de la souscription au capital de la Société PET CRYSTAL INDUSTRIES S.A. pour 16.200 actions au nominal de 100 D,000 chacune ;

23/ Des opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la S.F.B.T.) et ses filiales. Elles se détaillent au 31/12/2014 comme suit:

SOCIETES	Revenus	Autres produits d'exploitation	Achats marchandises consommés	Achats d'approvisionnement consommés	Autres charges d'exploitation	Charges financières	Dividendes et jetons reçus	Intérêts
SEABG	73 944 104	26 784 832	5 139 053	18 441	8 187		26 900 504	
STBG	14 224 633	255 829	1 316 686	198 310	118 154		7 000	48 791
SGBIA	29 356 605	1 353 707	31 828 768	2 418 559	849 653		2 587 930	44 098
STBO	8 381 534	123 405	38 255	570 470	1 375		1 000	61 725
STBN	5 855 036	120 534	530 457	116 858	8 400		1 000	41 164
SBT	6 702 062	147 415	95 095	68 024	3 901		572 509	31 457
SNB	1 743 359	115 141	5 597 191	16 140 275	284 646		274 800	
SOTEV	4 637 772		301 187	688 988	11 108		192 129	
PREFORME	29 325	509 901		13 381 282				
STPP	3 300							
SPDIT	15 150						12 353 045	
SOSTEM	363 008	1 195 957	148 020	3 589 907	13 831		4 525 065	
SMVDA RAOUDHA	45 676					249 900		38 222
SOTUCOLAIT								
SOCOLAIT	600							
SDB	2 367 865				12 115			
ERRAFAHA	5 555 191			1 936 883	20 543		198 000	
SFBT- DISTRIBUTION	12 776 669	354 125						
STDM	4 002				1 373 950			
S L D	468 279		4 075					
S I T	38 700				349 179			
S I N D T								
TOTAL	166 512 870	30 960 846	44 998 787	39 127 997	3 055 042	249 900	47 612 982	265 457

VII- ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilan au 31/12/2014 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'encouragement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Associés	Provisions
<u>1- ENGAGEMENTS DONNES</u>					
a) Garanties personnelles -cautionnement -aval -autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles -hypothèques -nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptés et non échus	3 834 105	3 834 105	Néant	Néant	Néant
d) Créance à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	195 940	195 940	Néant	Néant	Néant
Total	4 030 045	4 030 045			
<u>2- ENGAGEMENT RECUS</u>					
a) Garanties personnelles -cautionnement -aval -autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles -hypothèques -nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptés et non échus	28 357 101	28 357 101	Néant	Néant	Néant
d) Créance à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	28 357 101	28 357 101			
<u>3-ENGAGEMENTS RECIPROQUES</u>					
-Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total					

DETTES GARANTIES PAR SURETE

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
-Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
-Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
-Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
-Autres	Néant	Néant	Néant

VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES ETATS FINANCIERS :

Aucun événement significatif post clôture n'est à signaler en 2015

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers clos au 31 décembre 2014

**Messieurs les actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1080 Tunis**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 481.848.514 dinars et des capitaux propres positifs de 365.021.763 dinars y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 105.197.937 dinars.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle

interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Egalement, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 19 mars 2015

Conseil Audit Formation

Sté Conseil & Audit, membre de
**l'Ordre des Experts Comptables de
Tunisie**

Abderrahmen FENDRI

Abdelaziz KRAMTI

Associé

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions prévues aux articles 200 & 475 du code
des sociétés commerciales**

Exercice 2014

**Messieurs les actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1080 Tunis**

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- 1/** Un contrat d'assistance et de maintenance de logiciel informatique avec la SIT. La rémunération est fixée à 145.800 dinars HT ;
- 2/** Un contrat de maintenance du progiciel S.A.P. avec la SIT. La rémunération est fixée à 180.389 dinars HT ;
- 3/** L'achat de matériel de transport de marchandises auprès de la SEABG pour 158.000 dinars HT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont voici les principaux volumes réalisés :

- 1/** Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la SOSTEM, soit 5.600.000 dinars. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la SOSTEM ;
- 2/** Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la STBO, soit 390.000 dinars. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la STBO ;
- 3/** Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la SOSTEM une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 3.589.907 dinars en 2014 ;
- 4/** Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la STBG, soit 414.390 dinars. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la STBG ;
- 5/** Une convention de rétrocession d'actions entre la S.F.B.T. et la S.E.A.B.G. du montant souscrit par cette dernière dans l'augmentation du capital de la S.T.B.O., soit 1.000.000 de dinars. La rétrocession aura lieu après deux années à compter de la date de la libération de la souscription au capital social de la S.T.B.O. ;
- 6/** Un contrat de portage de 1.620.000 dinars remboursable après deux années, en faveur de la S.I.B., et ce, au titre de la souscription au capital de la Société PET CRYSTAL INDUSTRIES S.A. pour 16.200 actions au nominal de 100 dinars chacune ;
- 7/** L'acquisition par la S.F.B.T. de 12.828 actions S.L.D. pour un montant global de 1.612.158 dinars ;
- 8/** Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue à la S.E.A.B.G. des locaux sis à Bab-Saadoun : Un atelier de production, un dépôt de stockage et un local à usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 dinars HT ;
- 9/** Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux sociétés filiales, domiciliées au siège social, des bureaux administratifs moyennant un loyer annuel de 394.245 dinars HT ;
- 10/** Des contrats de rétrocession d'actions S.L.D. entre la S.F.B.T. et des banques actionnaires de la S.L.D. ;
- 11/** Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 15.918.888 dinars en 2014 ;
- 12/** Une convention régissant les relations commerciales entre la S.F.B.T. et la S.F.B.T.-DISTRIBUTION moyennant une redevance de 1% sur le chiffre d'affaires de cette dernière. Cette redevance s'élève à 354.125 dinars en 2014 ;

- 13/** Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance de 10% sur leurs chiffres d'affaires HT pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2014 de 25.163.739 dinars ;
- 14/** Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Lowenbraü vendu, soit une redevance pour 2014 de 177.753 dinars, la SGBIA n'ayant pas payé ;
- 15/** Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Beck's vendu, soit une redevance pour 2014 de 573.656 dinars ;
- 16/** Un contrat avec la S.N.B. par lequel cette dernière sous-loue une ligne d'embouteillage de bouteilles en verre pour un loyer annuel de 150.000 dinars ;
- 17/** Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de JERBA, à partir du premier septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 dinars hors taxes ;
- 18/** Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 4.693.035 dinars en 2014;
- 19/** Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés ;
- 20/** Par ailleurs, certaines opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la SFBT) et ses filiales et ce, dans des conditions normales.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements (rémunérations) envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales sont fixés par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. En 2014, le montant net des jetons de présence alloué aux administrateurs s'est élevé à 240.000 dinars au titre de la SFBT et à 286.320 dinars au titre des filiales.
- La rémunération des membres permanents du comité d'audit est déterminée par le conseil d'administration et soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En 2014, le montant net alloué aux membres du comité d'audit s'est élevé à 80.000 dinars au titre de la SFBT et à 12.000 dinars au titre des filiales.

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
 1. D'un salaire annuel de 76.800 dinars payable sur 16 mois.
 2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 6.681 dinars nets en 1988 est passée à 348.494 dinars nets en 2014 du fait de cette indexation.
 3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 24.076 dinars en 1990 à 899.281 dinars en 2014. Par ailleurs la STPP, SPDIT, SINDT, SBT Médenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
 1. D'une indemnité de gestion annuelle de 11.200 dinars payable sur 16 mois.
 2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 4.912 dinars nets en 1988 est passée à 256.197 dinars nets en 2014 du fait de cette indexation.
 3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 17.834 dinars en 1990 à 484.228 dinars en 2014. Par ailleurs la STPP, SPDIT, SINDT, SBT Médenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.
- Le Président Directeur Général et le Directeur Général-Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leur fonction (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 19 mars 2015

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

Associé

Sté Conseil & Audit, membre de
**l'Ordre des Experts Comptables de
Tunisie**

Abdelaziz KRAMTI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre U rbain Nord -1080 Tunis-

Le groupe de la Société de Fabrication des boissons de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FANDRI (Cabinet Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Société Conseil et Audit).

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

BILAN

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		12 486 435	11 589 176
Moins: Amortissements& dépréciations		-6 610 354	-5 737 455
	3.1	5 876 081	5 851 721
Immobilisations corporelles		882 182 108	814 867 869
Moins: Amortissements& dépréciations		-474 219 121	-431 505 657
	3.2	407 962 987	383 362 212
Immobilisations financières		45 185 403	33 973 765
Moins: Provisions		-6 320 075	-6 505 039
	3.3	38 865 328	27 468 726
Titres mis en équivalence		1 485 044	1 343 720
Total des actifs immobilisés		454 189 440	418 026 379
Ecarts d'acquisition		17 360 551	17 360 551
Moins: Amortissements& dépréciations		-10 278 454	-9 410 226
	3.4	7 082 097	7 950 325
Impôts différés actifs IDA		14 819 730	14 663 664
Autres actifs non courants	3.5	13 478 705	13 136 849
Total des actifs non courants		489 569 972	453 777 217
<u>Actifs courants</u>			
Stocks et en-cours		191 933 231	163 850 866
Moins: Provisions		-6 642 567	-6 827 929
	3.6	185 290 664	157 022 937
Clients et comptes rattachés		157 935 208	147 740 171
Moins: Provisions		-39 634 787	-37 768 502
	3.7	118 300 421	109 971 669
Autres actifs courants		44 842 014	30 628 366
Moins: Provisions		-2 363 564	-2 382 563
	3.8	42 478 450	28 245 803
Placements et autres actifs financiers		40 030 011	54 186 939
Moins: Provisions		-4 574 871	-4 537 910
	3.9	35 455 140	49 649 029
Liquidités et équivalents de liquidités	3.10	103 795 003	69 419 279
Total des actifs courants		485 319 678	414 308 717
TOTAL DES ACTIFS		974 889 650	868 085 934

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

BILAN

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>capitaux propres</u>			
Capital social		90 000 000	80 000 000
Réserves consolidés (part du groupe)		356 011 104	318 744 563
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		128 157 797	112 167 790
Capitaux propres part du groupe	3.11	574 168 901	510 912 353
Part des minoritaires dans les capitaux propres		42 782 496	43 415 254
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		6 616 668	7 748 018
Intérêts minoritaires IM	3.12	49 399 164	51 163 272
Total des capitaux propres		623 568 065	562 075 625
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts et dettes assimilées	3.13	11 949 507	11 929 661
Autres passifs financiers non courants	3.14	82 915 866	76 758 288
Provisions	3.15	16 490 425	14 727 736
Provisions pour impôts différés passifs IDP		27 186	6 173
Total des passifs non courants		111 382 984	103 421 858
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.16	118 551 821	80 300 171
Autres passifs courants	3.17	66 872 554	72 932 406
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.18	54 514 226	49 355 874
Total des passifs courants		239 938 601	202 588 451
Total des passifs		351 321 585	306 010 309
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		974 889 650	868 085 934

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	3.19	870 866 354	832 805 733
Autres produits d'exploitation	3.20	5 842 840	5 260 405
Productions immobilisés		976 949	1 830 687
Total des produits d'exploitation		877 686 143	839 896 825
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		-4 056 387	-4 119 481
Achats de marchandises consommées		3 685 972	3 128 014
Achats d'approvisionnement consommés	3.21	469 049 731	457 854 409
Charges de personnel	3.22	97 366 143	92 204 936
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.23	54 542 877	56 135 763
Autres charges d'exploitation	3.24	93 435 924	78 559 484
Total des charges d'exploitation		714 024 260	683 763 125
<u>Résultat d'exploitation</u>	3.25	163 661 883	156 133 700
Charges financières nettes	3.26	-8 592 942	-12 392 123
Produits des placements	3.27	4 984 968	8 036 039
Autre gains ordinaires	3.28	3 607 142	2 393 250
Autres pertes ordinaires	3.29	-1 853 811	-1 721 046
Résultat des activités ordinaires avant réinvest et impôts		161 807 240	152 449 820
Impôts sur les sociétés	3.30	-27 406 900	-32 775 286
Quote-part de résultat des mises en équivalence		374 124	241 274
Résultat des activités ordinaires après réinvest et impôt		134 774 464	119 915 808
Part du groupe		128 157 797	112 167 790
Intérêts minoritaires		6 616 668	7 748 018

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinar tunisien)

	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation		
Résultat net part du groupe	128 157 797	112 167 790
Part des intérêts minoritaires	6 616 668	7 748 018
Elim. du résultat des stés mises en équivalence	-374 124	-241 274
Dividendes reçus des mises en équivalence	232 800	235 200
AJUSTEMENT POUR :		
Elim. des amortissements et provisions dotations	58 505 524	60 464 768
Casse bouteilles	3 356 460	3 306 336
Elim. des amortissements et provisions reprises	-3 735 137	-2 542 696
Elim. des résultats de cession	-2 142 517	-216 732
Impôts différés	-1 657 586	-1 443 658
VARIATION DES :	188 959 885	179 477 752
Variation des stocks et encours	-28 636 079	-33 607 196
Variation des créances clients	-10 195 037	-13 259 555
Variation des autres actifs	-13 358 280	2 650 709
Variation des autres créances financières	-4 611 258	790 679
Variation des fournisseurs et des autres dettes	37 867 510	30 144 929
Flux de trésoreries lié aux activités de l'exploitation	170 026 741	166 197 318
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-897 259	-2 466 068
Acquisition d'immobilisations corporelles	-89 344 928	-96 261 732
Acquisition d'actifs financiers	-25 119 047	-9 490 562
Cession d'immobilisations corporelles	6 931 306	6 811 057
Cession d'actifs financiers	32 675 595	9 612 677
Total flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-75 754 333	-91 794 628
Flux de trésorerie lié aux activités de financement		
Augmentation de capital	807	5 666 510
Encaissements / Emprunts et billets de trésorerie	60 607 678	57 774 034
Remboursement d'emprunts et billets de trésorerie	-59 240 076	-69 759 802
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	-58 058 116	-51 560 609
Dividendes payés aux minoritaires	-7 017 573	-12 997 847
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-63 707 280	-70 877 714
Total effet change et changements de méthode		
Variation de la trésorerie	30 565 128	3 524 976
Trésorerie d'ouverture	46 240 832	42 715 856
Trésorerie de clôture	76 805 960	46 240 832

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2014

1. INFORMATION GENERALE :

Le Groupe SFBT est composé de plusieurs sociétés industrielles, opérant en Tunisie à travers deux domaines d'activités : boissons et autres. Le Groupe exerce ses activités sur tout le territoire tunisien, Nord, Centre et Sud.

La maison mère du Groupe est la société SFBT, Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, qui est une société anonyme ayant une activité industrielle. La SFBT est établie et domiciliée en Tunisie. L'adresse de son siège social est la suivante : 05 Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

La SFBT est cotée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION :

Les comptes sociaux des sociétés, entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 et qui ont servi de base pour l'établissement des états financiers consolidés, sont arrêtés selon les principes comptables tunisiens.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

2.1 Principes de base :

Les états financiers consolidés ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers consolidés sont préparés selon la convention du coût historique, celle-ci étant modifiée pour tenir compte de la réévaluation de titres de transaction et placements immobiliers.

2.2 Entreprises sous contrôle exclusif :

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer un contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Toutes les transactions inter compagnies, soldes, pertes et profits latents sur les transactions à l'intérieur du Groupe ont été éliminées. Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

La liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 4.1. Les principales variations du périmètre de consolidation entre 2013 et 2014 sont présentées dans la Note 4.2.

2.3 Entreprises associées :

La participation dans l'entreprise associée, FEP, est comptabilisée par mise en équivalence. Cette participation est celle pour laquelle le Groupe détient 40% des droits de vote et pour laquelle le Groupe exerce une influence notable, sans la contrôler.

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

2.4 Entreprises sous contrôle conjoint :

Il n'existe pas au niveau du Groupe SFBT de sociétés ou d'entreprises sous contrôle conjoint.

2.5 Monnaies étrangères :

*** Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères :**

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

*** Autres :**

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du Groupe sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions : les gains et pertes provenant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat.

2.6 Ecart d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «écarts d'acquisition» et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (impairment) éventuelle.

2.7 Immobilisations incorporelles :

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de brevets marques et licences sont immobilisées et amorties sur une période de 3 ans. Les immobilisations incorporelles ne sont pas réévaluées. La valeur comptable nette de chaque immobilisation incorporelle est revue annuellement et ajustée en cas de dépréciation durable (impairment) le cas échéant.

2.8 Placements :

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur valeur du marché. La valeur du marché est calculée par référence aux cours de bourse de clôture à la date de l'arrêté des états financiers.

Les investissements en actifs immobilisés, à l'exclusion des titres de transaction, sont comptabilisés au coût historique et une provision n'est constatée que lorsqu'il y a dépréciation durable. Dans ce cas, cette dépréciation est constatée en charge sur l'exercice pendant lequel la diminution a été identifiée.

Les augmentations et les diminutions de la valeur comptable des titres de transaction classés à court terme sont constatées dans l'état de résultat.

Lors de la cession d'un placement, la différence entre les produits nets de la vente et la valeur comptable est constatée à l'état de résultat.

2.9 Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Toutes les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif à la valeur résiduelle, sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à l'estimation de son montant recouvrable estimé, elle est ramenée immédiatement à son montant recouvrable.

Les gains et les pertes dégagés lors de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à leur valeur comptable.

2.10 Subvention d'investissement :

Les subventions reçues et liées à l'acquisition d'immobilisations, corporelles ou incorporelles, sont classées en produits différés retraités au compte produits comptabilisés d'avance et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée de vie estimée des actifs concernés.

2.11 Stocks :

Les stocks sont comptabilisés au coût le plus faible du coût historique et de la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré (CMP). Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production correspondants, mais exclut les charges d'intérêts. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, déduction faite des frais d'achèvement de la fabrication et des frais de distribution.

2.12 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette anticipée. Une estimation est effectuée pour les créances douteuses sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change latents sont inscrits dans le résultat.

2.13 Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et les équivalents de liquidités se composent de la caisse et des dépôts à vue dans les banques.

2.14 Provisions :

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

2.15 Impôts différés :

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun, soit 25%.

Les principales différences temporelles sont liées à l'amortissement des immobilisations corporelles, à la réévaluation de certains actifs à long terme ainsi qu'aux pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables ou non utilisées, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

L'annulation des provisions à caractère fiscal ne donne pas lieu à la constatation d'impôts différés car elles sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2.16 Constatation des produits :

Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client, le cas échéant, ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes sur les ventes et des rabais, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

2.17 Faits marquants de l'exercice :

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe SFBT a connu les variations de périmètre suivantes :

- a) Augmentation de capital de la SFBT (Société de Fabrication de Boissons de Tunisie) de 10.000.000 de Dinars.
- b) Augmentation de capital de la SGBIA (Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires) de 3.600.000 de Dinars.
- c) Augmentation de capital de la SBT (Société Des Boissons de Tunisie) de 400.000 de Dinars.
- d) Augmentation de capital de la SNB (Société Nouvelle De Boissons) de 600.000 de Dinars.
- e) Augmentation de capital de la SOSTEM (Société des Stations Thermales et des Eaux Minérales) de 14.000.000 de Dinars.
- f) Augmentation de capital de la STDM (Société de Transport, de Distribution et de Manutention) de 5.700.000 de Dinars.
- g) Rétrocession de 42 300 actions auprès des banques actionnaires de la SLD.

3-ANALYSE DES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

(Exprimé en Dinar Tunisien)

3.1 Immobilisations incorporelles

	Valeurs Brutes 2013	Acquisitions	Cessions	Valeurs Brutes 2013	Amortissements cumulés au 31-12-2013	Amortissements/provisions de 2014	Valeurs nettes 2014	Valeurs nettes 2013
Invest en rech et développpt	9 814			9 814	9 814			
Logiciels	2 901 864	313 495		3 215 359	2 584 532	312 783	318 044	317 332
Fonds commercial	823 845			823 845	506 730	36 195	280 920	317 115
Autres immo	7 853 653	583 764		8 437 417	2 636 379	523 921	5 277 117	5 217 274
Total	11 589 176	897 259	0	12 486 435	5 737 455	872 899	5 876 081	5 851 721

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations incorporelles de 897 259 DT est relative principalement à l'acquisition de logiciels informatiques.

3.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles a enregistré une augmentation de 67 314 239 DT et ce en passant de 814 867 869 DT en 2013 à 882 182 108 DT en 2014. Les acquisitions, cessions et reclassements sont récapitulés dans le tableau suivant:

	Valeurs Brutes 2013	Acquisitions/reclasst	Cessions/reclasst	Valeurs Brutes 2014	Amortissements cumulés au 31-12-	Amortissements/provisions de l'exercice 2014	Valeurs nettes 2014	Valeurs nettes 2013
Terrains	14 305 212	258 104	200 547	14 362 769			14 362 769	14 305 212
Constructio	99 142 472	9 777 630	202 061	108 718 041	40 366 511	4 468 668	63 882 862	58 775 961
Installations Techniques	409 437 444	22 882 540	2 946 383	429 373 601	254 818 280	25 336 809	149 218 512	154 619 164
Matériel de Transport	66 241 270	11 440 054	4 402 693	73 278 631	52 629 234	3 194 638	17 454 759	13 612 036
Immo en	16 165 240	24 465 648	14 191 874	26 439 014	451 600		25 987 414	15 713 640
Autres immo	209 576 231	23 250 414	2 816 593	230 010 052	83 240 032	9 713 349	137 056 671	126 336 199
Total	814 867 869	92 074 390	24 760 151	882 182 108	431 505 657	42 713 464	407 962 987	383 362 212

3.3 Immobilisations financières

	2014			2013		
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes
Autres créances immobilisées	38 686 466	6 320 075	32 366 391	32 197 768	6 505 039	25 692 729
Autres formes de participations	6 498 937		6 498 937	1 775 997		1 775 997
Total	45 185 403	6 320 075	38 865 328	33 973 765	6 505 039	27 468 726

La valeur brute des immobilisations financières a enregistré une augmentation de 11 211 638 DT.

3.4 Ecart d'acquisitions

	2014			2013		
	Brutes	Amort	Nettes	Brutes	Amort	Nettes
Ecart d'acquisitions	17 360 551	10 278 454	7 082 097	17 360 551	9 410 226	7 950 325

La diminution de la valeur comptable nette des écarts d'acquisitions pour 868 228 DT est expliquée par la constatation de la dotation de l'exercice 2014 pour le même montant.

3.5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants ont enregistré une augmentation de **341 856 DT** détaillée comme suit:

Désignations	2014	2013	Variations
Fournisseurs, emballages à rendre	10 443 988	10 037 824	406 164
Autres actifs non courants	3 034 717	3 099 025	-64 308
Total	13 478 705	13 136 849	341 856

Ils se détaillent par société comme suit :

Sociétés	2014	2013	Variations
SFBT	2 838 730	2 897 416	-58 686
SGBIA	493 951	493 951	0
STBG	156 639	156 639	0
SBT	2 660 913	2 527 960	132 953
STBN	774 903	728 439	46 464
STBO	1 859 800	1 771 832	87 968
SNB	37 250	138 800	-101 550
SOTEV	2 242 502	2 174 761	67 741
SDB	1 833 584	1 674 624	158 960
SOSTEM	326 731	326 731	0
SLD	242 235	235 329	6 906
ERRAFAHA	11 467	10 367	1 100
Total	13 478 705	13 136 849	341 856

3.6 Stocks et en-cours

La valeur brute des stocks totalise 191 933 231 DT en 2014 contre 163 850 866 DT en 2013, soit une augmentation de 28 082 365 DT détaillée comme suit :

	2014			2013			Variations
	Brutes	Provisio	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Stocks matières premières et autres approvisionnements	122 392 950	4 227 357	118 165 593	105 112 437	4 594 393	100 518 044	17 280 513
Stocks pièces de rechange	34 452 988	2 257 351	32 195 637	28 972 278	2 046 733	26 925 545	5 480 710
Stocks en cours de production	701 396		701 396	555 870		555 870	145 526
Stocks produits finis et intermédiaires	30 414 425	143 263	30 271 162	26 113 246	186 803	25 926 443	4 301 179
Stocks de marchandises	3 971 472	14 596	3 956 876	3 097 035		3 097 035	874 437
Total	191 933 231	6 642 567	185 290 664	163 850 866	6 827 929	157 022 937	28 082 365

3.7 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 10 195 037 DT et ce, en passant de 147 740 171 DT en 2013 à 157 935 208 en 2014, à savoir:

	2014			2013			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Clients locaux	97 446 758	18 825 971	78 620 787	82 717 544	18 187 945	64 529 599	14 729 214
Clients étrangers	9 701 438	1 533 715	8 167 723	11 417 305	1 474 844	9 942 461	-1 715 867
Clients, effets à recevoir	17 631 962	17 233	17 614 729	22 439 443	14 444	22 424 999	-4 807 481
Clients douteux, chèques et traites impayés	33 155 050	19 257 868	13 897 182	31 165 879	18 091 269	13 074 610	1 989 171
Total	157 935 208	39 634 787	118 300 421	147 740 171	37 768 502	109 971 669	10 195 037

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2014			2013			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes
SFBT	39 516 100	9 244 549	30 271 551	39 679 486	8 857 640	30 821 846	-163 386
SGBIA	2 775 655	1 714 078	1 061 577	3 709 324	1 729 027	1 980 297	-933 669
STBG	9 402 729	3 155 512	6 247 217	9 704 501	2 910 945	6 793 556	-301 772
SBT	8 102 340	1 796 852	6 305 488	6 917 890	1 691 229	5 226 661	1 184 450
SEABG	30 286 046	4 576 655	25 709 391	23 798 863	4 576 655	19 222 208	6 487 183
STBN	7 165 080	654 427	6 510 653	5 724 530	634 621	5 089 909	1 440 550
STBO	1 867 325	1 181 610	685 715	1 809 514	1 118 105	691 409	57 811
SNB	900 362	118 668	781 694	1 305 470	118 668	1 186 802	-405 108
SOTEV	4 319 332	852 263	3 467 069	3 828 428	713 883	3 114 545	490 904
SDB	1 253 154	185 228	1 067 926	1 313 224	160 572	1 152 652	-60 070
PREFORME	1 372 806	368 574	1 004 232	1 861 492	276 049	1 585 443	-488 686
SIT	14 380		14 380	10 402		10402	3 978
SOSTEM	21 336 582	7 075 452	14 261 130	21 092 536	6 840 452	14 252 084	244 046
SLD	20 094 480	7 523 220	12 571 260	20 920 731	7 098 220	13 822 511	-826 251
SOTUCOLAIT	429 150	12 272	416 878	12 186	12 272	-86	416 964
SFBT DIS	5 311 122		5 311 122	3 270 184		3270184	2 040 938
STDM	71 545		71 545	10 074		10074	61 471
SMVDA RAOUDHA	903 439	198 096	705 343	544 345	198 096	346 249	359 094
ERRAFAHA	2 531 777	943 744	1 588 033	2 193 404	798 481	1 394 923	338 373
SOCOLAIT	281 804	33 587	248 217	33 587	33587	0	248 217
Total	157 935 208	39 634 787	118 300 421	147 740 171	37 768 502	109 971 669	10 195 037

L'augmentation de la provision des stocks de 1 866 285 DT provient principalement de la SLD pour 425 000 DT, de la SFBT pour 392 909 DT, de la SOSTEM

Pour 235 000DT, d'ERRAFAHA pour 217 310DT, et de la STBG pour 194 567DT.

3.8 Autres actifs courants

La valeur nette comptable des autres actifs courants a enregistré une augmentation de 14 232 647 DT, à savoir:

DESIGNATIONS	2014	2013	Variations
Fournisseurs débiteurs	6 809 644	3 942 483	2 867 161
Personnel et comptes rattachés	2 458 798	2 465 281	-6 483
Etat et collectivités publiques	21 067 100	14 013 549	7 053 551
Comptes de régularisations	12 142 908	7 824 490	4 318 418
Total	42 478 450	28 245 803	14 232 647

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2014	2013	Variations
SFBT	8 149 209	2 191 345	5 957 864
SGBIA	482 324	156 702	325 622
STBG	1 691 752	1 221 510	470 242
SBT	1 409 744	1 025 011	384 733
SEABG	8 059 309	4 012 773	4 046 536
STBN	115 846	89 088	26 758
STBO	57 367	113 296	-55 929
SNB	982 870	1 046 640	-63 770
SOTEV	951 660	829 004	122 656
SDB	300 183	108 262	191 921
PREFORME	5 605 751	4 980 259	625 492
SIT	302 410	264 427	37 983
SOSTEM	7 448 526	6 300 431	1 148 095
SLD	1 837 572	2 502 368	-664 796
SOTUCOLAIT	347 742	412 303	-64 561
SFBT DIS	152 472	258 986	-106 514
STDM	809 058	507 486	301 572
STPP	213 702	200 139	13 563
SPDIT	1 401 638	1 121 752	279 886
SMVDA RAOUDHA	1 104 551	372 599	731 952
ERRAFAHA	146 106	184 400	-38 294
SINDT	639 519	83 810	555 709
SOCOLAIT	217 585	222 010	-4 425
CFDB	51 554	41 202	10 352
Total	42 478 450	28 245 803	14 232 647

3.9 Placements et autres actifs financiers

La valeur brute des placements et autres actifs financiers a enregistré une diminution de 14 156 928 DT et ce en passant de 54 186 939 DT en 2013 à 40 030 011 DT en 2014, à savoir:

	2014			2013			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Titres cotés et non	32 467 736	4 574 871	27 892 865	28 195 132	4 537 910	23 657 222	4 272 604
Valeurs mobilières de	7 562 275		7 562 275	25 788 447		25 788 447	-18 226 172
Autres créances			0	203 360		203 360	-203 360
Total	40 030 011	4 574 871	35 455 140	54 186 939	4 537 910	49 649 029	-14 156 928

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2014			2013			Variations Brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	3 653 231	108 010	3 545 221	3 599 441	298 732	3 300 709	53 790
SGBIA	451 933	55 000	396 933	371 183	74 029	297 154	80 750
STBG	410 000		410 000	410 000		410 000	0
SBT	1 000 503		1 000 503	503		503	1 000 000
SEABG	6 894 411	1 245 000	5 649 411	22 087 360	1 368 128	20 719 232	-15 192 949
STBN	370 896	75 000	295 896	370 896	75 000	295 896	0
STBO	472 096	145 000	327 096	472 096	95 000	377 096	0
SOTEV	6 980		6 980	6 980		6 980	0
STPP	4 206 854	102 271	4 104 583	4 281 426	111 899	4 169 527	-74 572
SPDIT	20 524 027	2 844 590	17 679 437	20 587 054	2 515 122	18 071 932	-63 027
SINDT	1 000 000		1 000 000	2 000 000		2 000 000	-1 000 000
SOCOLAIT	1 039 080		1 039 080			0	1 039 080
Total	40 030 011	4 574 871	35 455 140	54 186 939	4 537 910	49 649 029	-14 156 928

3.10 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont enregistré en 2014 une augmentation de 34 375 724 DT, à savoir :

DESIGNATIONS	2014	2013	Variations
Disponibilités	91 534 508	53 780 484	37 754 024
Valeurs à l'encaissement	12 260 495	15 638 795	-3 378 300
Total	103 795 003	69 419 279	34 375 724

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2014	2013	Variations
SFBT	36 472 046	17 986 282	18 485 764
SGBIA	766 632	539 120	227 512
STBG	1 924 208	2 494 996	-570 788
SBT	2 687 563	3 316 829	-629 266
SEABG	26 651 122	26 459 405	191 717
STBN	5 659 315	1 561 477	4 097 838
STBO	293 250	340 233	-46 983
SNB	235 515	1 611 420	-1 375 905
SOTEV	2 137 817	2 051 780	86 037
SDB	1 469 271	1 365 258	104 013
PREFORME	152 296	753 117	-600 821
SIT	56 480	29 725	26 755
SOSTEM	11 150 290	3 594 704	7 555 586
SLD	2 047 740	1 101 824	945 916
SOTUCOLAIT	487 001	436 689	50 312
SFBT DIS	7 993 752	3 727 317	4 266 435
STDM	1 042 198	514 608	527 590
STPP	93 155	62 842	30 313
SPDIT	36 891	96 650	-59 759
SMVDA RAOUDHA	59 711	9 421	50 290
ERRAFAHA	1 782 095	936 095	846 000
SINDT	82 813	523	82 290
SOCOLAIT	392 474	293 464	99 010
CFDB	121 368	135 500	-14 132
Total	103 795 003	69 419 279	34 375 724

3.11 Capitaux propres consolidés-part Groupe

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une augmentation de 63 256 548 DT et se détaillent comme suit

DESIGNATIONS	2014	2013	Variations
Capitaux propres au début de l'exercice	510 912 353	456 291 484	54 620 869
Dividendes versés	-120 161 863	-110 680 058	-9 481 805
Distributions reçues	62 106 514	59 120 888	2 985 626
Résultat de l'exercice-part du Groupe	128 157 797	112 167 790	15 990 007
Autres variations	-6 845 900	-5 987 751	-858 149
Capitaux propres à la fin de l'exercice	574 168 901	510 912 353	63 256 548

3.12 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ont enregistré une diminution de 1 764 108 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2014	2013	Variations
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	51 163 272	49 489 162	1 674 110
Dividendes versés	-10 100 851	-13 177 592	3 076 741
Distributions reçues	3 142 091	2 853 690	288 401
Intérêts minoritaires dans le résultat	6 616 667	7 748 018	-1 131 351
Autres variations	-1 422 015	4 249 994	-5 672 009
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	49 399 164	51 163 272	-1 764 108

3.13 Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées ont enregistré une augmentation de 19 846 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2014	2013	Variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	11 600 915	11 301 023	299 892
Emprunts leasing	348 592	628 638	-280 046
Total	11 949 507	11 929 661	19 846

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2 014	2013	Variations
SFBT	1 633 534	3 257 175	-1 623 641
STBG	2 116 145	160 000	1 956 145
SBT	2 501 701	1 613 718	887 983
SEABG	921 069	1 822 350	-901 281
SNB	200 000	947 759	-747 759
SOTEV	10 028	38 911	-28 883
SOSTEM	4 018 055	2 336 727	1 681 328
SMVDA RAOUDHA	548 975	1 750 195	-1 201 220
ERRAFAHA		2 826	-2 826
Total	11 949 507	11 929 661	19 846

3.14 Autres passifs financiers non courants

Il s'agit des emballages consignés qui ont enregistré une augmentation de 6 157 578 DT et ce, en passant de 76 758 288 DT en 2013 à 82 915 866 DT en 2014 et qui se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2014	2013	Variations
SFBT	41 156 669	38 691 792	2 464 877
SGBIA	5 435 693	4 862 935	572 758
STBG	3 888 262	3 914 492	-26 230
S B T	6 540 048	6 053 944	486 104
STBN	3 790 100	3 741 196	48 904
STBO	2 636 084	2 630 377	5 707
SNB	3 093 361	2 823 939	269 422
SOTEV	3 210 128	3 141 883	68 245
SDB	1 344 756	1 191 947	152 809
SOSTEM	9 376 302	7 728 346	1 647 956
SLD	2 444 463	1 977 437	467 026
Total	82 915 866	76 758 288	6 157 578

3.15 Provisions

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques et des charges courus par le groupe et connus en fin de période et se détaillent, par société, comme suit :

SOCIETES	2014	2013	Variations
SFBT	6 908 718	6 240 578	668 140
SGBIA	745 819	816 000	-70 181
STBG	539 652	718 111	-178 459
SBT	130 388	323 712	-193 324
SEABG	3 184 977	2 577 645	607 332
STBN		76 000	-76 000
STBO	116 388	91 000	25 388
SNB	1 523 000	1 523 000	0
SOTEV	0	55 403	-55 403
SDB	3 190		3 190
PREFORME	300 000	300 000	0
SOSTEM	2 677 783	1 447 783	1 230 000
SPDIT	119 912	119 912	0
SMVDA RAOUDHA	96 451	221 421	-124 970
ERRAFAHA	128 447	181 276	-52 829
SOCOLAIT	15 700	35 895	-20 195
Total	16 490 425	14 727 736	1 762 689

L'augmentation enregistrée de 1 762 689 DT provient principalement de la SFBT, la SEABG et de la SOSTEM.

3.16 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 38 251 650 DT et ce, en passant de 80 300 171 DT en 2013 à 118 551 821 DT en 2014, à savoir :

	2014	2013	Variations
Fournisseurs locaux d'exploitation et d'immobilisations	30 959 920	23 442 305	7 517 615
Fournisseurs étrangers d'exploitation et d'immobilisations	17 364 330	9 015 680	8 348 650
Fournisseurs, effets à payer	69 517 554	47 232 343	22 285 211
Fournisseurs, factures non parvenues	710 017	609 843	100 174
Total	118 551 821	80 300 171	38 251 650

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2014	2013	Variations
SFBT	21 687 788	8 022 352	13 665 436
SGBIA	8 085 511	8 370 728	-285 217
STBG	9 674 425	7 944 323	1 730 102
SBT	11 115 916	6 296 711	4 819 205
SEABG	16 309 296	13 813 371	2 495 925
STBN	12 550 149	5 405 971	7 144 178
STBO	2 474 023	4 427 834	-1 953 811
SNB	4 554 228	4 174 290	379 938
SOTEV	3 070 662	1 071 528	1 999 134
SDB	133 547	149 902	-16 355
PREFORME	2 288 207	1 854 599	433 608
SIT	24 119	-7 424	31 543
SOSTEM	15 247 206	12 562 879	2 684 327
SLD	1 374 480	2 741 672	-1 367 192
SOTUCOLAIT	958 132	1 014 136	-56 004
SFBT DIS	5 848 063	2 402 998	3 445 065
STDM	252 309	-12 859	265 168
SMVDA RAOUDHA	432 840	185 554	247 286
ERRAFAHA	2 331 524	-226 028	2 557 552
SINDT	3 774	3 774	0
SOCOLAIT	135 622	103 860	31 762
Total	118 551 821	80 300 171	38 251 650

3.17 Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont enregistré une baisse 6 059 852 DT et ce en passant de 72 932 406 DT en 2013 à 66 872 554 DT en 2014, à savoir:

DESIGNATIONS	2014	2013	Variations
Clients créditeurs	114 149	79 539	34 610
Personnel et comptes rattachés	2 516 903	2 951 682	-434 779
Etat et collectivités publiques	43 241 697	48 903 759	-5 662 062
Comptes de régularisation	20 999 805	20 997 426	2 379
Total	66 872 554	72 932 406	-6 059 852

3.18 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les emprunts et concours bancaires ont enregistré une augmentation de 5 158 352 DT et ce, en passant de 49 355 874 DT en 2013 à 54 514 226 DT en 2014, à savoir :

DESIGNATIONS	2014	2013	Variations
Emprunts et autres dettes financières	15 150 183	18 721 381	-3 571 198
Dettes billets de trésorerie	12 375 000	7 456 046	4 918 954
Concours bancaires	26 989 043	23 178 447	3 810 596
Tota	54 514 226	49 355 874	5 158 352

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2014	2013	Variations
SFBT	4 673 067	13 458 122	-8 785 055
SGBIA	15 435 069	10 709 767	4 725 302
STBG	6 836 985	3 897 249	2 939 736
SBT	1 076 094	945 272	130 822
SEABG	901 281	1 657 821	-756 540
STBN	3 972 518	2 036 015	1 936 503
STBO	5 247 525	777 711	4 469 814
SNB	751 025	1 113 111	-362 086
PREFORME	2 335 113		2 335 113
SIT	264 509	8 971	255 538
SOSTEM	5 311 376	4 152 563	1 158 813
SLD	816	4 923 061	-4 922 245
SFBT DIS	214	214	0
SMVDA RAOUDHA	7 705 782	5 328 693	2 377 089
ERRAFAHA	2 852	16 258	-13 406
SINDT		331 046	-331 046
Total	54 514 226	49 355 874	5 158 352

3.19 Les revenus

Les revenus ayant augmenté en 2014 de 30 060 621 DT se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2014	2013	Variations
Ventes BG	361 493 869	335 204 257	26 289 612
Ventes BIERE	302 603 222	284 045 819	18 557 403
Ventes LAIT	38 141 407	47 061 907	-8 920 500
Ventes EAU	120 974 619	114 338 631	6 635 988
Ventes JUS	4 004 722	6 849 064	-2 844 342
Autres	43 648 515	45 306 055	-1 657 540
Total	870 866 354	832 805 733	38 060 621

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2014	2013	Variations
SFBT	172 472 276	169 747 825	2 724 451
SGBIA	47 472 806	46 582 897	889 909
STBG	44 049 958	42 863 739	1 186 219
SBT	40 589 454	37 611 016	2 978 438
SEABG	256 561 082	228 023 698	28 537 384
STBN	26 767 579	23 463 431	3 304 148
STBO	26 615 165	26 316 121	299 044
SNB	350 906	318 175	32 731
SOTEV	14 426 804	14 955 645	-528 841
SDB	18 188 774	26 446 323	-8257 549
PREFORME	4 077 240	4 945 342	-868 102
SIT	401	105 838	-105 437
SOSTEM	114 586 722	98 719 253	15 867 469
SLD	31 392 188	40 607 567	-9 215 379
SOTUCOLAIT	2 548 434	72 512	2 475 922
SFBT DIS	35 185 425	30 701 131	4 484 294
STDM	398 182	108 300	289 882
SMVDA RAOUDHA	3 409 413	2 334 283	1 075 130
ERRAFAHA	30 206 772	36 293 412	-6 086 640
SINDT		2 540 294	-2 540 294
SOCOLAIT	1 566 773	48 931	1 517 842
Total	870 866 354	832 805 733	38 060 621

3.20 Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont enregistré une augmentation de 582 435 DT et ce, en passant de 5 260 405 DT en 2013 à 5 842 840 DT en 2014, à savoir :

DESIGNATIONS	2013	2013	Variations
Quote part des subventions d'investissements inscrite en résultat de l'exercice	920 675	538 357	382 318
Subventions d'exploitation	3 312 984	3 587 707	-274 723
Autres produits d'exploitation	1 609 181	1 134 341	474 840
Total	5 842 840	5 260 405	582 435

3.21 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont enregistré une augmentation de 11 195 322 DT et ce en passant de 457 854 409 784 DT en 2013 à 469 049 731 DT en 2014, à savoir:

SOCIETES	2014	2013	Variations
SFBT	143 968 203	151 047 874	-7 079 671
SGBIA	44 061 128	35 520 946	8 540 182
STBG	20 188 230	14 634 141	5 554 089
SBT	11 789 729	13 744 733	-1 955 004
SEABG	82 414 799	79 799 708	2 615 091
STBN	4 611 792	5 147 549	-535 757
STBO	9 881 319	7 625 452	2 255 867
SNB	17 456 675	15 733 251	1 723 424
SOTEV	785 738	439 457	346 281
SDB	408 587	251 344	157 243
PREFORME	21 688 801	16 141 885	5 546 916
SIT	466 316	33 084	433 232
SOSTEM	62 658 066	60 789 344	1 868 722
SLD	26 813 087	36 194 351	-9 381 264
SOTUCOLAIT	9 183 613	9 804 013	-620 400
SFBT DIS	46 548	-88 312	134 860
STDM	1 924 166	828 722	1 095 444
SMVDA RAOUDHA	2 381 460	2 001 557	379 903
ERRAFAHA	2 468 579	2 592 107	-123 528
SOCOLAIT	5 852 895	5 361 010	491 885
SINDT		252 193	-252 193
Total	469 049 731	457 854 409	11 195 322

3.22 Les charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 5 161 207 DT et se détaillent comme suit:

DESIGNATIONS	2014	2013	Variations
Appointements et compléments d'appointements	81 115 395	77 361 149	3 754 246
Charges sociales	15 216 951	14 248 256	968 595
Autres charges de personnel	1 033 797	595 531	438 266
Total	97 366 143	92 204 936	5 161 207

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2014	2013	Variations
SFBT	27 605 827	25 840 078	1 765 749
SGBIA	8 618 422	8 318 714	299 708
STBG	6 345 089	5 977 180	367 909
SBT	4 668 544	4 615 062	53 482
SEABG	3 804 824	3 669 591	135 233
STBN	2 418 633	2 310 831	107 802
STBO	2 872 290	2 347 244	525 046
SNB	4 352 638	4 282 088	70 550
SOTEV	1 082 284	1 033 743	48 541
SDB	1 005 834	909 940	95 894
PREFORME	1 768 563	1 546 575	221 988
SIT	854 016	693 118	160 898
SOSTEM	20 049 479	18 413 625	1 635 854
SLD	4 826 878	6 859 081	-2 032 203
SOTUCOLAIT	341 732	354 095	-12 363
SFBT DIST	916 337	724 941	191 396
STDM	2 241 875	865 117	1 376 758
STPP	26 687	18 132	8 555
SPDIT	240 054	236 872	3 182
SMVDA RAOUDHA	2 024 034	1 869 273	154 761
ERRAFAHA	1 004 460	1 016 068	-11 608
SINDT	37 129	37 129	0
SOCOLAIT	170 098	162 847	7 251
CFDB	90 416	103 592	-13 176
Total	97 366 143	92 204 936	5 161 207

3.23 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions ont baissé en 2014 de 1 592 886 DT, à savoir :

DESIGNATIONS	2014	2013	Variations
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	872 899	796 484	76 415
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	45 945 414	41 414 519	4 530 895
Dotations aux amortissements des emballages récupérables	3 356 460	3 306 336	50 124
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	1 837 952	4 613 947	-2 775 995
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	1 661 924	5 136 249	-3 474 325
Dotations aux provisions des écarts d'acquisitions	868 228	868 228	0
Total	54 542 877	56 135 763	-1 592 886

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2 014	2 013	Variations
SFBT	14 195 173	15 820 307	-1 625 134
SGBIA	4 708 521	4 961 053	-252 532
STBG	2 884 545	2 852 412	32 133
SBT	2 320 811	2 875 176	-554 365
SEABG	4 765 978	5 212 366	-446 388
STBN	441 884	568 311	-126 427
STBO	1 075 816	901 176	174 640
SNB	2 087 662	2 086 916	746
SOTEV	198 312	178 519	19 793
SDB	137 698	149 969	-12 271
PREFORME	1 029 150	613 263	415 887
SIT	60 559	34 642	25 917
SOSTEM	13 960 314	10 632 926	3 327 388
SLD	3 374 819	6 366 993	-2 992 174
SOTUCOLAIT	78 259	63 405	14 854
SFBT DIS	25 045	63 827	-38 782
STDM	1 427 585	744 698	682 887
STPP	12 282	11 120	1 162
SPDIT	4 129	4 835	-706
SMVDA RAOUDHA	1 476 079	1 947 526	-471 447
ERRAFAHA	235 612	-50 269	285 881
SOCOLAIT	42 644	96 592	-53 948
Total	54 542 877	56 135 763	-1 592 886

3.24 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 14 876 440 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2014	2013	Variations
Entretiens et réparations	8 702 478	6 187 919	2 514 559
Primes d'assurances	4 390 894	3 670 504	720 390
Autres services extérieurs	3 909 587	3 898 050	11 537
Personnel extérieur à l'entreprise	4 261 105	2 243 327	2 017 778
Publicité, publications et relations publiques	15 781 461	13 428 548	2 352 913
Frais de transport	13 017 434	12 412 472	604 962
Frais postaux et de télécommunications	1 170 533	1 169 024	1 509
Commissions et services bancaires	569 681	426 096	143 585
Autres charges extérieurs	32 631 445	29 675 600	2 955 845
Impôts et taxes	9 001 306	5 447 944	3 553 362
Total	93 435 924	78 559 484	14 876 440

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2014	2013	Variations
SFBT	25 927 235	21 865 684	4 061 551
SGBIA	4 446 459	3 207 356	1 239 103
STBG	2 485 614	2 409 874	75 740
SBT	3 166 045	3 388 809	-222 764
SEABG	6 934 627	4 831 701	2 102 926
STBN	4 381 914	4 028 212	353 702
STBO	723 868	251 523	472 345
SNB	1 785 287	1 302 222	483 065
SOTEV	987 622	828 357	159 265
SDB	878 563	846 245	32 318
PREFORME	1 723 951	1 782 866	-58 915
SIT	240 358	181 159	59 199
SOSTEM	15 627 779	12 495 264	3 132 515
SLD	3 221 619	1 867 638	1 353 981
SOTUCOLAIT	215 554	189 502	26 052
SFBT DIS	10 518 744	8 582 578	1 936 166
STDM	1 174 958	584 000	590 958
STPP	23 634	10 624	13 010
SPDIT	274 877	259 655	15 222
SMVDA RAOUDHA	791 550	864 342	-72 792
ERRAFAHA	7 536 064	8 507 614	-971 550
SINDT	91 663	48 565	43 098
SOCOLAIT	268 343	215 404	52 939
CFDB	9 596	10 290	-694
Total	93 435 924	78 559 484	14 876 440

3.25 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2014	2013	Variations
SFBT	69 705 973	65 248 903	4 457 070
SGBIA	6 100 600	6 310 940	-210 340
STBG	-1 166 618	-2 632 006	1 465 388
SBT	2 302 024	4 576 318	-2 274 294
SEABG	70 646 475	69 851 284	795 191
STBN	-1 368 876	-231 878	-1 136 998
STBO	411 177	-83 445	494 622
SNB	1 094 728	3 141 904	-2 047 176
SOTEV	186 131	231 655	-45 524
SDB	335 064	1 098 649	-763 585
PREFORME	2 696 159	-533 595	3 229 754
SIT	51 497	59 844	-8 347
SOSTEM	13 513 359	6 807 344	6 706 015
SLD	-114 034	381 849	-495 883
SOTUCOLAIT	365 285	384 862	-19 577
SFBT DIS	300 316	282 474	17 842
STDM	157 794	230 971	73 177
STPP	-22 647	-52 746	30 099
SPDIT	-333 579	-540 004	206 425
SMVDA RAOUDHA	-1 158 616	-1 142 314	-16 302
ERRAFAHA	-135 002	401 284	-536 286
SOCOLAIT	323 477	349 474	-25 997
SINDT	-128 792	2 105 815	-2 234 607
CFDB	-100 012	-113 882	13 870
Total	163 661 883	156 133 700	7 528 183

La progression pour 7 528 183 DT provient essentiellement de l'amélioration des résultats de la SFBT et de la SOSTEM.

3.26 Les charges financières nettes

Les charges financières ont baissé de 3 799 181 DT et se détaillent comme suit:

DESIGNATIONS	2014	2013	Variations
Charges d'intérêts	3 752 515	6 931 262	-3 178 747
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	414 276	1 400 321	-986 045
Pertes de change	4 126 804	4 074 457	52 347
Gains de change	-1 591 518	-1 587 555	-3 963
Autres charges financières	1 890 865	1 573 638	317 227
Total	8 592 942	12 392 123	-3 799 181

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2 014	2 013	Variations
SFBT	2 283 822	2 991 711	-707 889
SGBIA	1 882 107	1 455 942	426 165
STBG	773 502	644 222	129 280
SBT	274 954	359 073	-84 119
SEABG	308 840	469 884	-161 044
STBN	199 748	279 274	-79 526
STBO	334 398	116 344	218 054
SNB	100 042	265 648	-165 606
SOTEV	25 510	36 963	-16 453
SDB	21		21
PREFORME	467 685	777 872	-310 187
SIT	28 098	25 129	2 969
SOSTEM	548 744	1 277 510	-728 766
SLD	372 877	1 426 632	-1 053 755
SOTUCOLAIT		64 793	-64 793
SFBT DIS	98 726	168 274	-69 548
STDM	13 389	68 470	-55 081
STPP	5 448	72 730	-67 282
SPDIT	396 437	743 399	-346 962
SMVDA RAOUDHA	452 527	1 135 271	-682 744
ERRAFAHA	31 067	12 096	18 971
SINDT		876	-876
CFDB		10	-10
Total	8 592 942	12 392 123	-3 799 181

3.27 Les produits des placements

Les produits des placements ont diminué de 3 051 071 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2014	2013	Variations
Dividendes & jetons de présence	1 985 985	2 505 504	-519 519
Revenus des placements et autres créances	1 995 136	4 687 730	-2 692 594
Autres produits financiers	441 568	604 557	-162 989
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	562 279	238 248	324 031
Total	4 984 968	8 036 039	-3 051 071

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2014	2013	Variations
SFBT	688 866	937 134	-248 268
SGBIA	76 835	57 477	19 358
STBG	6 739	6 458	281
SBT	79 467	76 815	2 652
SEABG	1 633 047	2 763 879	-1 130 832
STBN	30 662	142 301	-111 639
STBO	80 784	67 177	13 607
SNB	4 615	7 777	-3 162
SOTEV	23 751	37 287	-13 536
SDB	44 310	58 222	-13 912
PREFORME	17 555	17 508	47
SOSTEM	395 996	310 137	85 859
SOTUCOLAIT	8 748	6 960	1 788
SFBT DIS	33 140	13 220	19 920
STDM		1 827	-1 827
STPP	155 286	197 729	-42 443
SPDIT	1 483 738	2 990 967	-1 507 229
SMVDA RAOUDHA		555	-555
ERRAFAHA	109 912	94 688	15 224
SINDT	109 965	151 289	-41 324
SOCOLAIT		7 024	-7 024
CFDB	1 552	89 608	-88 056
Total	4 984 968	8 036 039	-3 051 071

3.28 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont augmenté en 2014 de 1 213 892 DT et se détaillent comme suit :

	2014	2013	Variations
Gains non récurrents ou exceptionnels	1 045 655	1 591 550	-545 895
Profits sur cession d'immobilisations	2 558 637	759 882	1 798 755
Autres gains ordinaires	2 850	41 818	-38 968
Total	3 607 142	2 393 250	1 213 892

3.29 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires ont augmenté en 2014 de 132 765 DT et se détaillent comme suit :

	2014	2013	Variations
Pertes non récurrentes ou exceptionnelles	1 437 691	1 176 091	261 600
Pertes sur cession d'immobilisations	416 120	544 955	-128 835
Total	1 853 811	1 721 046	132 765

3.30 Impôts sur les sociétés

DESIGNATIONS	2014	2013
Impôts courants	-28 728 459	-33 850 276
Impôts différés	1 321 559	1 074 990
Total	-27 406 900	-32 775 286

4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1 PRESENTATION DES FILIALES :

SOCIETE	Pourcentage de contrôle	Pourcentage intérêt	Méthode de consolidation *	ACTIVITE	PAYS D ENREGISTREMENT
S F B T	100%	99,94%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE ET BG	TUNISIE
SEABG	95,77%	89,89%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE, JUS	TUNISIE
SGBIA	100%	96,17%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET BIERE	TUNISIE
PREFORME	99,96%	95,54%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE	TUNISIE
SBT	56,93%	50,33%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG, EAU, JUS ET LAIT	TUNISIE
SOTEV	98,88%	94,13%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SPDIT	81,50%	80,83%	IG	SOCIETE DE PLACEMENT – SICAF	TUNISIE
STBG	54,51%	54,28%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STBN	99,95%	94,16%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES	TUNISIE
STBO	99,98%	93,32%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES	TUNISIE
STPP	100%	91,90%	IG	SOCIETE DE PLACEMENT – SICAF	TUNISIE
SOSTEM	99,97%	99,19%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION EAUX MINERALES	TUNISIE
SNB	59,99%	55,61%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG BOITES	TUNISIE
CFDB	98,54%	98,48%	IG	EAU – SOCIETE EN VEILLEUSE	TUNISIE
SLD	86,03%	74,37%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION LAIT ET DERIVES	TUNISIE
SMVDA raoudha	65,00%	64,70%	IG	ELEVAGE ET PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE VINS	TUNISIE
SOTUCOLAIT	100%	94,92%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
SINDT	49,99%	41,75%	IG	PROMOTION IMMOBILIERE	TUNISIE
SIT	99,80%	92,56%	IG	SOCIETE INFORMATIQUE	TUNISIE
ERRAFAHA	100%	99,84%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SDB	50,00%	44,94%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SOCOLAIT	100%	89,88%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
FEP	40,00%	38 21%	ME	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE BOULANGERIE	TUNISIE
SFBT DIST	99,99%	89,52%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STDM	100%	91,99%	IG	SOCIETE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	TUNISIE

(*) Méthodes de consolidation:

IG: Intégration globale

ME: Mise en équivalence

Les sociétés présentant les caractéristiques de filiales et n'ayant pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de leurs impacts non significatifs (total net bilan et résultat) sont : SIMCO, SITA, STT, STEM, STC, STD, EL HOUDA, CRYSTAL PET INDUSTRIES et SEM.

4.2 CHANGEMENT DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Sociétés	% de contrôle 2014	% de contrôle 2013	Variations	% d'intérêt 2014	% d'intérêt 2013	Variations	Contribution dans le résultat consolidé 2013	Effet du changement du périmètre sur le résultat consolidé 2014
SFBT	100%	100%	0,00%	99,94%	99,94%	0,01%		
SGBIA	100%	100%	0,00%	96,17%	96,16%	0,00%	3 712 047	371
STBG	54,51%	54,51%	0,00%	54,28%	54,28%	0,00%		
SBT	56,93%	56,93%	0,00%	50,33%	50,33%	0,00%		
SEABG	95,77%	95,77%	0,00%	89,89%	89,89%	0,00%		
STBN	99,95%	99,95%	0,00%	94,16%	94,16%	0,00%		
STBO	99,98%	99,98%	0,00%	93,32%	93,32%	0,00%		
SNB	59,99%	59,99%	0,00%	55,61%	55,61%	0,00%		
SOTEV	98,88%	98,88%	0,00%	94,13%	94,13%	0,00%		
SDB	50,00%	50,00%	0,00%	44,94%	44,94%	0,00%		
PREFORM E	99,96%	99,96%	0,00%	95,54%	95,54%	0,00%		
FEP	40,00%	40,00%	0,00%	38,21%	38,21%	0,00%		
SIT	99,80%	99,80%	0,00%	92,56%	92,56%	0,00%		
SOSTEM	99,97%	99,97%	0,00%	99,19%	99,03%	0,16%	5 552 384	8 884
SLD	86,03%	79,97%	6,06%	74,37%	69,60%	4,77%	-808 617	-38 571
SOTUCOLA IT	100%	100%	0,00%	94,92%	94,91%	0,00%		
SFBT DIS.	99,99%	99,99%	0,00%	89,52%	89,52%	0,00%		
STPP	100%	100%	0,00%	91,90%	91,90%	0,00%		
SPDIT	81,50%	81,50%	0,00%	80,83%	80,83%	0,00%		
SMVDA RAOUDHA	65,00%	65,00%	0,00%	64,70%	64,70%	0,00%		
ERRAFAHA	100%	100%	0,00%	99,84%	99,84%	0,00%		
SINDT	49,99%	49,99%	0,00%	41,75%	41,75%	0,00%		
SOCOLAIT	100%	100%	0,00%	89,89%	89,89%	0,00%		
CFDB	98,54%	98,54%	0,00%	98,48%	98,48%	0,00%		
STDM	100,00%	100,00%	0,00%	91,99%	94,24%	2,25%	164 842	-3 709

Effet du changement du périmètre en 2013 sur le résultat consolidé 2014 :

-33 025

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2014

**Messieurs les actionnaires du Groupe de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1080 Tunis**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- L'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie tels qu'ils sont joints au présent rapport ; et
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 623.568 mille dinars y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 134.774 mille dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes consolidés.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur les systèmes de contrôle interne du groupe.

Tunis, le 19 Mars 2015

Cabinet Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

**Société Conseil & Audit, membre de
l'Ordre des Experts Comptables de
Tunisie**

Abdelaziz KRAMTI

Etats financiers annuels de SICAV

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 avril 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par M. Hichem AMOURI.

BILAN
arrêté au 31/12/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	3 664 784	3 665 086
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 316 714	3 461 972
b - Obligations et Valeurs assimilées		348 071	203 114
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 542 988	1 731 958
a - Placements monétaires	3-3	499 488	-
b - Disponibilités	3-11	1 043 500	1 731 958
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
		-	-
TOTAL ACTIF		5 207 772	5 397 044
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	22 883	47 721
PA 2 - Autres créditeurs divers			
	3-8	102 650	110 429
TOTAL PASSIF		125 533	158 150
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	5 004 355	5 147 779
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	77 883	91 116
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b - Sommes distribuables de l'exercice			
		77 883	91 116
ACTIF NET		5 082 239	5 238 895
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 207 772	5 397 044

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	31/12/2014	31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	176 625	471 125
a - Dividendes		160 494	454 365
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 132	16 761
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	1 790	6 150
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		178 415	477 276
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	-84 648	-211 711
REVENU NET DES PLACEMENTS		93 768	265 565
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	-19 133	-39 759
RESULTAT D'EXPLOITATION		74 634	225 806
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		3 249	-134 691
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		77 883	91 116
<u>PR 4 - Régularisation du résultat <u>d'exploitation (annulation)</u></u>		-3 249	134 691
* Variation des +/- values potentielles sur titres		163 531	-1 406 202
* +/- values réalisées sur cession des titres		130 639	759 978
* Frais de négociation de titres		-7 363	-31 195
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		361 441	-451 612

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	31/12/2014	31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>		
<u>des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	74 634	225 806
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	163 531	- 1 406 202
c - +/- values réalisées sur cession de titres	130 639	759 978
d - Frais de négociation de titres	- 7 363	- 31 195
	- 83 756	- 163 389
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	385 696	577 551
* Capital	274 000	380 000
* Régularisation des sommes non distrib.	104 458	193 448
* Régularisations des sommes distrib.	7 237	4 104
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	- 820 037	- 7 622 710
* Capital	- 567 000	- 5 275 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 241 688	- 2 213 812
* Régularisation des sommes distrib.	- 11 349	- 133 898
* Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 156 656	- 7 660 160
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	5 238 895	12 899 055
b - En fin de l'exercice	5 082 239	5 238 895
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	3 714	8 609
b - En fin de l'exercice	3 421	3 714
VALEUR LIQUIDATIVE	1 485,600	1 410,580
DIVIDENDE	24,533	18,410
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	7,06%	-4,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtés au 31/12/2014

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2014, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 *Évaluation des autres placements*

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 3 664 784 Dinars contre 3 665 086 Dinars au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<i>Coût d'acquisition</i>	2 945 334	3 114 123
- Actions et droits rattachés	2 382 074	2 847 138
- Titres OPCVM	223 260	66 985
- Obligations et valeurs assimilées	340 000	200 000
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	711 379	547 849
- Actions et droits rattachés	710 132	549 889
- Titres OPCVM	1 247	-2 040
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<i>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</i>	8 071	3 114
Total	3 664 784	3 665 086

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts Courus</u>	<u>+/-values latentes</u>	<u>Valeur Fin exercice</u>	<u>+/- values réalisées</u>
Solde au 31/12/2013	3 114 123	3 114	547 849	3 665 086	
<i>Acquisitions de l'exercice</i>	8 316 603			8 316 603	
Actions et droits rattachés	776 050			776 050	
Obligations	240 000			240 000	
Titres OPCVM	7 300 553			7 300 553	
<i>Cessions & Remboursements de l'exercice</i>	- 8 485 392			- 8 485 392	130 639
Actions et droits rattachés	-1 241 113			-1 241 113	124 317
Obligations	-100 000			-100 000	
Titres OPCVM	-7 144 279			-7 144 279	6 322
* Variation des +/- values Portefeuilles titres			163 530	163 530	
*Variation des intérêts courus		4 957		4 957	
Solde au 31/12/2014	2 945 334	8 071	711 379	3 664 784	130 639

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 176 625 Dinars pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, contre un montant de 471 125 Dinars du 01/01/2013 au 31/12/2013, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Revenus des actions	102 353	293 462
- Revenus des Titres OPCVM	58 140	160 903
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	16 132	16 760
Total	176 625	471 125

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 499 488 Dinars contre un solde nul au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- CD Attijari Bank sur 10 jours du 31/12/2014 à 5,13%	499 431	-
- Intérêts courus/Certificats de dépôt	57	-
Total	499 488	-

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 1 790 Dinars contre 6 150 Dinars du 01/01/2013 au 31/12/2013, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant et les certificats de dépôt.

Libellé	30/12/2014	31/12/2013
- Intérêts/ Compte courant	1 733	6 150
- Intérêts/ Certificat de dépôt	57	-
Total	1 790	6 150

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2014	
- Montant	5 147 779
- Nombre de titres	3 714
- Nombre d'actionnaires	12
Souscriptions réalisées	
- Montant	378 458
- Nombre de titres	274
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-808 688
- Nombre de titres	567
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets sur le capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	163 531
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	130 639
- Frais de négociation de titres	-7 363
Capital au 31/12/2014	
- Montant	5 004 355
- Nombre de titres	3 421
- Nombre d'actionnaires	12

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
-Sommes distribuables de l'exercice	77 883	91 116
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-
Total	77 883	91 116

Les sommes distribuables de l'exercice 2014 et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Sous- cription	Régul. Rachat	Total
-Sommes distribuables de l'exercice	74 634	4 784	- 1 535	77 883
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-	-	-
Total	74 634	4 784	- 1 535	77 883

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 22 883 Dinars contre 47 721 Dinars au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Gestionnaire	14 731	32 177
- Dépositaire	8 152	15 544
Total	22 883	47 721

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 102 650 Dinars contre un solde de 110 429 Dinars au 31/12/2013, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	6 289	12 849
- Dividende à payer exercice 1995	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	157
- Dividende à payer exercice 2012	129	129
- Dividende à payer exercice 2013	172	-
- CMF à payer	459	589
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	44 899	42 351
- TCL à régulariser	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	92	3 900
Total	102 650	110 429

3- 9 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 84 648 Dinars contre 211 711 Dinars pour la même période en 2013, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	59 455	148 702
- Rémunération du dépositaire	25 193	63 009
Total	84 648	211 711

3- 10 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, s'élèvent à 19 133 Dinars, contre 39 759 Dinars du 01/01/2013 au 31/12/2013, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	5 000	12 000
- Redevance CMF	5 039	12 602
- Frais de publicité et publications	8 000	12 000
- Autres charges	310	72
- TCL	784	3 085
Total	19 133	39 759

3-11 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 1 043 500 Dinars contre 1 731 958 Dinars au 31/12/2013, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Avoirs en banque	1 790 334	1 676 841
- Sommes à l'encaissement	- 5 313	65 064
- Sommes à régler	- 741 921	- 15 284
- Intérêts courus/Cpte courant	400	5 337
Total	1 043 500	1 731 958

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Données par actions :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Total des revenus des placements	52,153	128,507	37,598
Charges de gestion des placements	-24,744	-57,003	-15,398
Revenu nets de placements	27,409	71,504	22,200
Autres produits	-	-	-
Autres charges	-5,593	-10,705	-4,386
Résultat d'exploitation	21,817	60,799	17,814
Régularisations du résultat d'exploitation	0,950	-36,266	0,595
Sommes distribuables de l'exercice	22,766	24,533	18,409
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	47,802	-378,622	-85,575
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	38,187	204,625	118,092
Frais de négociation de titres	-2,152	-8,399	-2,607
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	83,837	-182,396	29,910
Résultat net de l'exercice	105,653	-121,597	47,724
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	83,837	-182,396	29,910
Régularisation du résultat non distribuable	-7,050	88,531	5,041
Sommes non distribuables de l'exercice	76,787	-93,865	34,950
Distribution de dividendes	24,533	18,410	22,396
Valeur liquidative	1 485,600	1 410,580	1 498,322

4-2 Ratios pertinents

Libellé	2014	2013	2012
Actif Net Moyen	5 038 549,067	12 601 817,224	13 256 148,227
Total charges / actif net moyen	2,060%	1,996%	1,285%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,680%	1,680%	1,000%
autres charges / actif net moyen	0,380%	0,316%	0,285%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,481%	1,792%	1,157%

4- 3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1.18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au 31/12/2014, s'élève à 59 455 Dinars TTC.

4- 4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 31/12/2014, s'élève à 25 193 Dinars TTC.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2014	%Actif	% Actif Net	%Capital Emis
ACTIONS & DROITS RATTACHES		2 382 074,311	3 092 207,053	59,377%	60,843%	
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	98,250	0,002%	0,002%	0,00%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	205,200	0,004%	0,004%	0,00%
ASSAD	6 400	48 321,120	51 283,200	0,985%	1,009%	0,05%
ATTIJARI LEASING	16 000	349 732,818	421 136,000	8,087%	8,286%	0,75%
BIAT	2 850	179 589,950	224 451,750	4,310%	4,416%	0,02%
BNA	11 984	139 151,213	91 090,384	1,749%	1,792%	0,04%
CELLCOM	2 001	14 007,000	16 296,144	0,313%	0,321%	0,04%
DELICE HOLDING	20 500	299 300,000	310 411,000	5,961%	6,108%	0,04%
ESSOUKNA	21 085	89 501,989	132 013,185	2,535%	2,598%	0,42%
ESSOUKNA NG 2014	8 434	34 115,530	49 929,280	0,959%	0,982%	0,17%
EUROCYCLES	6 272	70 246,400	102 697,728	1,972%	2,021%	0,12%
MAGASIN GENERAL	500	15 695,000	15 936,000	0,306%	0,314%	0,00%
MIP	2 424	11 392,800	5 703,672	0,110%	0,112%	0,06%
MONOPRIX	17 500	295 587,517	383 845,000	7,371%	7,553%	0,11%
POULINA GROUP HOLDING	6 223	40 002,458	34 836,354	0,669%	0,685%	0,00%
SFBT	10 350	80 665,513	232 999,200	4,474%	4,585%	0,01%
SIMPAR	6 280	166 961,979	352 615,720	6,771%	6,938%	0,57%
SIMPAR NG 2014	1 394	33 924,384	70 954,600	1,362%	1,396%	0,13%
DA 1/8 SIMPAR 2012	1	2,793	7,000	0,000%	0,000%	0,00%
DA 2/9 SIMPAR 2014	7	37,856	73,430	0,001%	0,001%	0,00%
SITS	42 911	109 851,630	82 389,120	1,582%	1,621%	0,28%
SOMOCER	12 824	31 648,240	32 290,832	0,620%	0,635%	0,04%
SOTUVER	2 500	12 000,000	13 150,000	0,253%	0,259%	0,01%
SPDIT SICAF	21 030	146 040,126	193 980,720	3,725%	3,817%	0,08%
TUNISIE LEASING	2 000	38 000,000	42 752,000	0,821%	0,841%	0,02%
TUNIS RE	15 647	128 303,873	156 470,000	3,005%	3,079%	0,10%
TUNISIE PROFILE	8 838	28 928,088	38 162,484	0,733%	0,751%	0,02%
UBCI NG 2013	1 448	18 641,733	36 344,800	0,698%	0,715%	0,01%
DA 8/33 UBCI 2013	16	49,936	84,000	0,002%	0,002%	0,00%
OBLIGATIONS		100 000,000	101 557,041	1,950%	1,998%	
S.I.H. MOURADI 2008 TR B	5 000	100 000,000	101 557,041	1,950%	1,998%	3,57%
TITRES DE L'ETAT		240 000,000	246 513,534	4,734%	4,850%	
EMPRUNT NATIONAL	2 400	240 000,000	246 513,534	4,734%	4,850%	-
OPCVM		223 259,836	224 506,644	4,311%	4,417%	
FCP SAFA	436	46 284,761	45 751,224	0,879%	0,900%	8,39%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 740	176 975,075	178 755,420	3,432%	3,517%	0,15%
TOTAL GENERAL		2 945 334,147	3 664 784,272	70,371%	72,110%	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2014, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 16 Mars 2015

Le commissaire aux comptes :

CMC – DFK International

Hichem AMOURI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle de 0,5% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires d'« ATTIJARI BANK » au titre de l'exercice 2014, s'élèvent à 25 193 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » et la société « ATTIJARI GESTION» qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « ATTIJARI GESTION» est calculée au taux de 1,18% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires de la société « ATTIJARI GESTION » au titre de l'année 2014 s'élèvent à 59 455 Dinars TTC.
- Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration qui s'élève à 200 Dinars bruts par administrateur et ce, pour chaque présence.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 16 Mars 2015
Le commissaire aux comptes :
CMC – DFK International
Hichem AMOURI

Etats financiers annuels de SICAV

ATTIJARI VALEURS SICAV

ATTIJARI VALEURS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 avril 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ-KPMG TUNISIE représenté par Mme EMNA RACHIKOU.

BILAN
arrêté au 31/12/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	1 943 469	2 278 300
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 698 112	2 075 186
b - Obligations et Valeurs assimilées		245 357	203 114
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 371 263	930 090
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-4	1 371 263	930 090
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		3 314 732	3 208 390
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	13 519	31 106
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	257 946	270 630
TOTAL PASSIF		271 465	301 736
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	2 993 562	2 856 782
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	49 705	49 872
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	5
b - Sommes distribuables de l'exercice		49 704	49 866
ACTIF NET		3 043 267	2 906 653
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 314 732	3 208 390

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2014	/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	114 302	325 294
a - Dividendes		101 274	308 534
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 028	16 761
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	1 244	3 685
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		115 546	328 980
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	-48 962	-145 009
REVENU NET DES PLACEMENTS		66 584	183 971
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0	0
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	-16 867	-30 938
RESULTAT D'EXPLOITATION		49 717	153 033
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-13	-103 167
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		49 704	49 866
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		13	103 167
* Variation des +/- values potentielles sur titres		354	-976 716
* +/- values réalisées sur cession des titres		144 818	563 291
* Frais de négociation de titres		-4 627	-23 382
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		190 262	-283 774

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	31/12/2014	31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>		
<u>des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	49 717	153 033
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	354	- 976 716
c - +/- values réalisées sur cession de titres	144 818	563 291
d - Frais de négociation de titres	- 4 627	- 23 382
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 49 841	- 134 722
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	10 074	61 719
* Capital	7 300	40 000
* Régularisation des sommes non distribuables.	2 563	20 880
* Régularisations des sommes distribuables.	211	839
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	- 13 882	- 5 921 343
* Capital	- 9 800	- 4 064 700
* Régularisation des sommes non distribuables.	- 3 829	- 1 752 628
* Régularisation des sommes distribuables.	- 253	- 104 016
* Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	136 613	- 6 278 120
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	2 906 653	9 184 773
b - En fin de l'exercice	3 043 267	2 906 653
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	20 548	60 795
b - En fin de l'exercice	20 523	20 548
VALEUR LIQUIDATIVE	148,286	141,457
DIVIDENDE DISTRIBUE	2,427	2,216
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	6,54%	-4,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUEL

Arrêtées au 31/12/2014

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 1 943 469 DT contre 2 278 300 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Coût d'acquisition	1 455 642	1 793 069
- Actions et droits rattachés	1 082 906	1 526 084
- Titres OPCVM	132 736	66 985
- Obligations et valeurs assimilées	240 000	200 000
Plus ou moins values potentielles	482 470	482 117
- Actions et droits rattachés	482 132	484 157
- Titres OPCVM	338	-2 040
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	5 357	3 114
Total	1 943 469	2 278 300

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2013	1 793 069	3 114	482 117	2 278 300	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	254 486			254 486	
Obligations des sociétés					
Emprunt national	140 000			140 000	
Titres OPCVM	4 556 683			4 556 683	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-697 664			-697 664	141 794
Annuités et cession des obligations des sociétés	-100 000			-100 000	
Remboursement et cession des Emprunt National					
Cession de titres OPCVM	-4 490 932			-4 490 932	3 024
Variation des +/- values Pot.			353	353	
Variation des intérêts courus		2 243		2 243	
Solde au 31/12/2014	1 455 642	5 357	482 470	1 943 469	144 818

L'état détaillé du portefeuille est présenté ci-après :

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif	Nombre d'actions	% K EMIS
ACTIONS & DROITS RATTACHES						
		1 082 905,701	1 565 037,898	47,215%		
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	98,250	0,003%	1 211 282	0,000%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	205,200	0,006%	1 211 282	0,001%
ASSAD	5 250	43 988,356	42 068,250	1,269%	12 000 000	0,044%
ATTIJARI LEASING	9 500	154 452,904	250 049,500	7,544%	2 125 000	0,447%
BIAT	1 920	121 893,946	151 209,600	4,562%	17 000 000	0,011%
BNA	3 000	38 057,434	22 803,000	0,688%	32 000 000	0,009%
CELLCOM	2 146	15 022,000	17 477,024	0,527%	4 461 532	0,048%
ESSOUKNA	16 000	59 097,467	100 176,000	3,022%	5 050 500	0,317%
ESSOUKNA NG 2014	6 400	22 352,000	37 888,000	1,143%	5 050 500	0,127%
MAGASIN GENERAL	300	9 417,000	9 561,600	0,288%	11 481 250	0,003%
MIP	1 752	8 234,400	4 122,456	0,124%	4 398 937	0,040%
MONOPRIX	9 000	149 250,849	197 406,000	5,955%	16 641 144	0,054%
SFBT	5 958	49 838,762	134 126,496	4,046%	90 000 000	0,007%
SIMPAR	3 542	111 482,528	198 879,758	6,000%	1 100 000	0,322%
SIMPAR NG 2014	786	22 969,278	40 007,400	1,207%	1 100 000	0,071%
DA 2/9 SIMPAR 2014	5	32,470	52,450	0,002%	900 000	0,001%
SITS	4 761	12 632,151	9 141,120	0,276%	15 600 000	0,031%
SOMOCER	7 500	18 375,000	18 885,000	0,570%	31 169 600	0,024%
SOTUVER	2 100	10 080,000	11 046,000	0,333%	21 802 880	0,010%
SPDIT SICAF	13 200	80 153,747	121 756,800	3,673%	28 000 000	0,047%
TUNISIE LEASING	1 943	37 091,755	41 533,568	1,253%	8 600 000	0,023%
DA3/83TUNISIE LEASING2014	3	2,016	2,040	0,000%	8 600 000	0,000%
TUNIS RE	8 500	69 699,388	85 000,000	2,564%	15 000 000	0,057%
TUNISIE PROFILE	9 527	30 741,419	41 137,586	1,241%	45 000 000	0,021%
UBCI NG 2013	1 208	17 609,922	30 320,800	0,915%	20 001 529	0,006%
DA 8/33 UBCI 2013	16	56,544	84,000	0,003%	20 001 529	0,000%
OPCVM		132 735,694	133 074,274	4,01%		
FCP SAFA	436	46 284,761	45 751,224	1,380%	5 196	8,391%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	850	86 450,933	87 323,050	2,634%	1 194 924	0,071%
TITRES EMIS PAR L'ETAT		140 000,000	143 799,562	4,34%		
EMPRUNT NATIONAL	1 400	140 000,000	143 799,562	4,338%		NS
OBLIGATIONS		100 000,000	101 557,041	3,06%		
S.I.H. MOURADI 2008 TR (B)	5 000	100 000,000	101 557,041	3,064%	140 000	3,571%
TOTAL PORTEFEUILLE TITRE		1 455 641,395	1 943 468,775	58,63%		

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 114 302 DT pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 contre un montant de 325 294 DT pour la même période en 2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Revenus des actions	63 208	195 512
- Revenus des Titres OPCVM	38 066	113 021
- Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées	13 028	16 761
Total	114 302	325 294

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 1 244 DT contre 3 685 DT pour la même période en 2013, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Intérêts/ compte courant	1 244	3 685
Total	1 244	3 685

3- 4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 1 371 263 DT contre 930 090 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Avoirs en banque	1 377 031	827 357
- Sommes à l'encaissement	-3 249	108 636
- Sommes à régler	-2 827	-8 877
- intérêts sur compte courant	308	2 974
Total	1 371 263	930 090

3-5 Note sur le capital

- Capital au 31/12/2013	
- Montant	2 856 782
- Nombre de titres	20 548
- Nombre d'actionnaires	52
Souscriptions réalisées	
- Montant	9 863
- Nombre de titres	73
- Nombre d'actionnaires nouveaux	1
Rachats effectués	
- Montant	-13 629
- Nombre de titres	98
- Nombre d'actionnaires sortants	3
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	354
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	144 818
- Frais de négociation de titres	- 4 627
- Capital au 31/12/2014	
- Montant	2 993 562
- Nombre de titres	20 523
- Nombre d'actionnaires	50

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	49 704	49 867
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	5
Total	49 705	49 872

Les sommes distribuables de l'exercice 2014 et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscriptions	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice	49 717	211	-224	49 704
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	-	-	1
Total	49 718	211	-224	49 705

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 13 519 DT contre un solde de 31 106 DT au 31/12/2013, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
-Gestionnaire	8 641	20 994
-Dépositaire	4 878	10 112
Total	13 519	31 106

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 257 946 DT contre un solde de 270 630 DT au 31/12/2013 détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	7 038	8 849
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 881	8 881
- Dividende à payer exercice 2008	5 746	24 591
- Dividende à payer exercice 2009	13 696	13 769
- Dividende à payer exercice 2010	10 283	10 404
- Dividende à payer exercice 2011	8 334	8 431
- Dividende à payer exercice 2012	7 772	7 894
- Dividende à payer exercice 2013	8 965	-
- CMF à payer	269	350
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	44 019	42 026
- TCL à régulariser	12 423	12 423
- Etat à payer	82	2 574
Total	257 946	270 630

3-9 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent du 01/01/2014 au 31/12/2014 48 962 DT contre 145 009 DT pour la même période en 2013 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	34 390	101 852
- Rémunération du dépositaire	14 572	43 157
Total	48 962	145 009

3-10 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent sur la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 à 16 867 DT, contre 30 938 DT à la même période en 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	5 000	8 000
- Redevance CMF	2 914	8 632
- Frais de publicité et publications	8 000	12 000
- Services Bancaire et Autres charges	316	72
- TCL	637	2 234
Total	16 867	30 938

4 - AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	5,630	16,010	4,045
Charges de gestion des placements	-2,386	-7,057	-1,521
Revenu net des placements	3,244	8,953	2,525
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,822	-1,506	-0,442
Résultat d'exploitation	2,422	7,448	2,083
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,001	-5,021	0,133
Sommes distribuables de l'exercice	2,421	2,427	2,216
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,017	-47,533	-3,965
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7,056	27,413	6,349
Frais de négociation	-2,225	-1,138	-0,205
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-6,848	-21,258	2,179
Résultat net de l'exercice	-9,271	-13,810	4,262
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-6,848	-21,258	2,179
Régularisation du résultat non distribuable	0,014	11,426	0,748
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,834	-9,832	2,928
Distribution de dividendes	2,427	2,216	2,267
Valeur liquidative	148,286	141,457	151,078

4-2 Ratios pertinents

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Actif net moyen	2 914 417,627	8 631 478,471	9 245 303,032
Total charges / actif net moyen	2,259%	2,038%	1,290%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,680%	1,680%	1,000%
autres charges / actif net moyen	0,579%	0,358%	0,290%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,705%	1,773%	1,370%

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/12/2014 s'élève à 34 390 DT TTC.

4-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2014 s'élève à 14 572 DT TTC.

RAPPORT GENERAL- EXERCICE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société «ATTIJARI VALEURS SICAV» Société d'Investissement à Capital Variable , comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat , l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de **3 314 732 DT**, des sommes distribuables de **49 704 DT** et un résultat net de la période de **190 262 DT**

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraude ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'ATTIJARI VALEURS SICAV au 31/12/2014 ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

1. Dépassement du seuil de 20 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 relatif à l'emploi de l'actif en liquidité . En effet, l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » est employé au 31/12/2014 à raison de 41,37% dans des liquidités.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeurs susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 Février 2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FMBZ-KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2014

En application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers .Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer , sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit , leur caractéristiques et modalités essentielles , sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé . Il vous appartient d'apprécier l'intérêts qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1 .Convention et opérations conclues au cours de l'exercice 2014 :

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre des articles sus mentionnés ait été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant selon les mêmes articles être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2014 :

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

- ATTIJARI VALEURS SICAV a conclu avec «*Attijari Gestion*» une convention de gestion et avec «*Attijari Bank*» une convention de dépositaire. Ces deux conventions sont applicables depuis le 01 janvier 2009, valables pour une durée d'une année et renouvelables pour la même période par tacite reconduction. En vertu des deux conventions, une rémunération de 0,5% TTC de la valeur de l'actif net est attribuée à chacun des dépositaires et gestionnaire.

A partir du 1^{er} Janvier 2013, la rémunération de «*Attijari Gestion*» est passée de 0.5% TTC à 1.18 % TTC l'an suite à la décision du conseil d'administration réuni le 16 Juillet 2012.

Les honoraires du dépositaire s'élèvent à 14 572 DT, ceux du gestionnaire sont de 34 390 DT.

- En outre « ATTIJARI VALEURS SICAV » reçoit une rémunération sur le compte courant créditeur ouvert auprès de « ATTIJARI BANK » à un taux de 2 %. La rémunération du compte courant créditeur relative à l'exercice 2014 est prise en compte pour un montant de 1 244 DT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 20 Février 2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FMBZ-KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU